

## Première séance, mardi 16 mai 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Validation du mandat de député de Philippe Demierre, en remplacement de Marc Menoud. – Compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2016 (2016-DFIN-51); entrée en matière générale. – Comptes de l'Etat: Direction de l'économie et de l'emploi. – Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170): Direction de l'économie et de l'emploi. – Rapport d'activité 2016: Relations extérieures. – Comptes de l'Etat: Direction des finances. – Rapport d'activité 2016: Direction des finances. – Rapport et comptes 2016: Banque cantonale de Fribourg (2017-DFIN-30); discussion et vote. – Comptes de l'Etat: Pouvoir exécutif et Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité 2016: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité 2016: Conseil d'Etat. – Comptes de l'Etat: Pouvoir législatif. – Comptes de l'Etat: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport d'activité 2016: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2016: Hôpital fribourgeois (2017-DSAS-34); discussion. – Rapport et comptes 2016: Etablissement cantonal des assurances sociales (2017-DSAS-33); discussion et vote. – Comptes de l'Etat: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Rapport d'activité 2016: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Comptes de l'Etat: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport d'activité 2016: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes 2016: Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (2017-DIAF-3); discussion.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Claude Chassot, Pierre-André Grandgirard, Ursula Krattinger-Jutzet et Chantal Müller.

Sans justification: Nicolas Galley.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**Le Président.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième session de l'année 2017, tenue cette fois, comme je vous l'avais dit, à 100% en français.

### Communications

**Le Président.** 1. Retrait de la motion 2016-GC-58. – Je vous informe qu'en date du 5 avril 2017, les députés Sylvie Bonvin et Nicolas Repond ont retiré la motion 2016-GC-58 – Modification de la loi sur l'agriculture fribourgeoise: Pour faciliter la création de nouveaux vergers et des cultures pérennes spéciales.

2. Clubs et groupements. – Le club des questions familiales tiendra son assemblée générale demain mercredi 17 mai 2017, à 12h15, au restaurant Le Boccalino, à Fribourg, en présence

du Service de l'enfance et de la jeunesse en première partie. Le club économique tiendra quant à lui son assemblée générale le jeudi 18 mai 2017, à 12h15, au restaurant du Grand-Pont, à Fribourg.

3. Liens d'intérêts. – Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés (art. 13 al. 2 LInf):

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Salutations

**Le Président.** Permettez-moi de saluer sur la tribune M. le Conseiller national, ancien collègue député et ancien président du Grand Conseil, M. Pierre-André Page. Bienvenue chez nous au Grand Conseil. (*Applaudissements*)

—

## Validation du mandat de député de Philippe Demierre, en remplacement de Marc Menoud

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Glâne. Le Bureau a également constaté que M. Philippe Demierre remplissait les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. Philippe Demierre.

Je constate que la parole n'est pas demandée.

- > La validation de ce mandat est accepté tacitement.

## Assermentation de Philippe Demierre

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Monsieur Demierre, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. (*Applaudissements*)

—

## Tomber la veste

**Le Président.** J'aimerais donner une petite directive pour la tenue. Vu les températures devenues enfin un peu estivales, je permets à mes collègues députés masculins d'enlever la veste, s'ils le veulent, et les dames, je les laisse décider elles-mêmes ce qu'elles veulent enlever. (*Rires*)

—

## Compte de l'Etat pour l'année 2016 (2016-DFIN-51)<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Stéphane Peiry** (*UDC/SVP, FV*).  
Commissaire: **Georges Godel**, **Directeur des finances**.

### Entrée en matière générale

**Le Rapporteur général.** La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises, pour examiner les comptes 2016 qui vous sont présentés.

Préalablement à l'examen par la Commission des finances et de gestion, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission, pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La Commission des finances et de gestion adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions. Les rapporteurs de chaque Direction vous feront un rapport spécifique tout à l'heure, lors de l'examen de détail des comptes de chaque Direction. Pour ma part, je me contenterai de quelques considérations générales sur l'ensemble des comptes qui se composent, je le rappelle, du compte de résultats, du compte des investissements, du bilan de l'Etat au 31 décembre 2016 et des annexes aux comptes.

Ainsi, le compte de résultats 2016 présente des charges pour 3,545 milliards et des revenus pour 3,469 milliards, soit un excédent de charges de 75,8 millions. Ce déficit comprend des charges extraordinaires de 130 millions, à savoir 30 millions d'attribution au fonds d'infrastructures et 100 millions d'attribution au fonds de politique foncière active, sujet que nous débattons jeudi. En faisant abstraction de ces charges extraordinaires, le compte de résultats 2016 présente un résultat opérationnel positif de 54,2 millions et même de 86,8 millions avant opérations de clôture. Les opérations de clôture se composent de versements aux provisions, pour un total de 32,6 millions, dont le détail est exposé en page 7 du message. En tenant compte des charges d'amortissement, des attributions et des prélèvements aux fonds, qui s'élèvent au total à 227,6 millions, on arrive à un autofinancement de 151,8 millions. Comparé aux investissements nets de 105,6 millions, on obtient ainsi un excédent de financement de 46,2 millions, soit un degré d'autofinancement des investissements nets de 143,8%. En matière de finances publiques, on considère qu'un degré d'autofinancement au-delà de 100% est idéal.

Ces bons résultats s'expliquent pour l'essentiel par une augmentation des recettes. Celles-ci ont augmenté de 144,4 millions par rapport au budget, dont 66,3 millions de revenus fiscaux supplémentaires et 24,4 millions de part aux bénéfices de la BNS. En contrepartie, il n'a pas été procédé à un

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 747ss. Le compte détaillé de l'Etat fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

prélèvement de 23 millions sur la provision pour risques sur les bénéficiaires de la BNS, comme cela avait été budgété.

L'augmentation des revenus fiscaux est le fait de l'impôt sur les gains immobiliers (+29,9 millions par rapport au budget), des droits de mutation (+8,1 millions) et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+11,4 millions). Donc, trois impôts qu'on qualifie de conjoncturels, car ils peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Il est intéressant aussi de relever l'augmentation des impôts par suite de procédures en soustraction fiscale: 8,9 millions aux comptes 2016 contre 5,5 millions prévus au budget. Dernier point concernant les revenus: il n'a pas été nécessaire de procéder au prélèvement sur la fortune – je le rappelle, le budget prévoyait 10 millions – compte tenu évidemment de ces bons résultats.

Au niveau des charges, celles-ci se chiffrent à 3,545 milliards, en augmentation de 220,7 millions par rapport au budget. Cette augmentation de 220 millions comprend évidemment les attributions aux fonds évoquées en préambule (130 millions), ainsi que les versements aux provisions (66,3 millions). Dans le détail, les charges de personnel excèdent le budget de 2,9 millions à 1,210 milliard. Cet écart s'explique par des dépenses de 2,7 millions de charges de personnel auxiliaire, à l'École d'ingénieurs et d'architectes, couvertes par des recettes externes. Les charges de consommation de biens et de services et autres charges d'exploitation augmentent de 4,7 millions par rapport au budget, à 349,6 millions. Cela tient avant tout à l'ajustement de la provision pour débiteurs douteux en matière fiscale, écart de 6,6 millions par rapport au budget, ainsi qu'à des dépenses plus élevées en ce qui concerne les routes principales.

Les subventions accordées sont aussi en progression par rapport au budget (+20 millions), en raison, d'une part, des conséquences du nouveau financement hospitalier, en particulier les dépenses liées aux hospitalisations hors canton dont le coût a une nouvelle fois dépassé les estimations retenues dans le cadre du budget, d'autre part, de la croissance bien plus importante que prévu au budget des subventions d'aide sociale dans le domaine de l'asile.

Au final, l'enseignement et la formation, la santé, la prévoyance et les assurances sociales absorbent 2/3 des charges totales de l'Etat.

Quelques considérations sur l'effectif du personnel: La croissance des charges de personnel, par rapport à l'exercice 2015, a été de 1,5%. Elle découle avant tout de l'augmentation du nombre de postes de quelque 69 unités.

La comparaison par secteurs avec 2015 est biaisée du fait de la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire en 2016. En effet, l'application de cette base légale implique le transfert, du secteur de l'enseignement vers celui de l'administration, du personnel des directions d'établissements de l'enseignement obligatoire. Cela représente 98,3 EPT. Le personnel de Fri-

Tic, 7,5 EPT, est aussi passé du secteur de l'enseignement vers l'administration. Si on fait abstraction de ces transferts entre secteurs, les effectifs globaux de l'enseignement augmentent de 60 unités, alors que celui de l'administration centrale augmente de 15 unités, dont 12,3 EPT pour la Police. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au 31 décembre 2016, l'effectif du personnel de l'Etat, hors réseau hospitalier, se monte à 8225 EPT, soit une augmentation de 740 EPT depuis 2010.

J'en viens maintenant au compte des investissements: En 2016, les dépenses du compte d'investissements se sont élevées à 139,1 millions. Ce chiffre est inférieur de 25 millions à ce qui avait été budgété. Ceci s'explique par des dépenses moindres pour les aménagements routiers et les constructions d'immeubles ainsi que des subventions d'investissements moins importantes que prévues au budget, notamment dans le domaine des agglomérations, de l'énergie, des constructions rurales et des conventions programmes. Si l'on cumule les investissements bruts et les crédits dépensés pour l'entretien des bâtiments et des routes, le volume total des travaux atteint 176,1 millions, soit 4,8% des dépenses brutes totales de l'Etat. En 2015, ce volume total des travaux atteignait 5,6%. Vous trouverez en page 48 du message la liste des principaux investissements consentis en 2016. Je l'ai déjà dit en préambule, le degré d'autofinancement est de 143,8%, donc l'Etat est en mesure de financer la totalité de ses investissements sans recours à l'emprunt.

Je souhaiterais aussi apporter quelques commentaires sur le bilan de l'Etat au 31 décembre 2016. En effet, depuis quelques années, la Commission des finances et de gestion apporte autant d'attention à l'examen du bilan que du compte de résultats. Le bilan, ainsi que les annexes aux comptes, figurent à partir de la page 333 du fascicule des comptes 2016. Leur examen fournit aussi une foule d'informations extrêmement importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'Etat. Ainsi, le total du bilan de l'Etat est de 3,129 milliards au 31 décembre 2016. Les fonds propres, constitués du capital, des financements spéciaux, des préfinancements, des réserves ainsi que du résultat de l'exercice s'élèvent à 1,516 milliard. Ce chiffre ne doit pas être confondu avec la fortune nette de l'Etat qui elle se chiffre à 1,088 milliard et dont la détermination exacte est exposée en page 63 du message. La fortune nette représente une somme de 3537 frs par habitant. Rappelons aussi que les 2/3 de la fortune nette ne sont pas à la libre disposition car déjà affectés à des objets et des projets précis.

L'Etat dispose de placements financiers à moyen et long termes pour 871,6 millions. Il s'agit en fait de placements de liquidités et la question de la rentabilité de ces placements a été soulevée au sein de la Commission des finances et de gestion. Le taux de rentabilité moyen s'est élevé à 0,3% fin 2016. Il faut être conscient d'une chose, c'est que contrairement à une caisse de pension par exemple, l'Etat peut avoir besoin rapidement de liquidités importantes, par exemple pour des

projets d'investissements, et que l'immobilisation de ces placements dans de l'immobilier ou des actions rendrait évidemment cette disponibilité beaucoup plus difficile. En outre, plus le vecteur d'investissements est profitable, plus le risque de perte, évidemment, est grand.

Enfin, l'analyse des engagements hors bilan est aussi importante pour l'appréciation de la situation financière et des risques financiers pour notre canton. A ce propos, il est quand même utile de rappeler que l'Etat a donné une garantie totale pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg. Vous le savez, la BCF se porte bien et nous pouvons nous en féliciter. Mais qui peut se prévaloir de ce qui peut se produire à un horizon de 10 ou 20 ans? Surtout, l'Etat a aussi donné une garantie couvrant jusqu'à concurrence de 30% au maximum les engagements actuariels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Cela représente, au 31 décembre 2016, une garantie de 1,398 milliard. Sachant que la situation financière de la Caisse de pension n'est pas optimale – elle n'a pas atteint, à la fin 2016, le taux de couverture qui était attendu –, je vous laisse mettre ce chiffre d'environ 1,4 milliard en perspective avec la fortune nette de 1 milliard évoquée tout à l'heure.

C'est avec ces considérations que je vous invite, au nom de la Commission des finances et de gestion, à accepter l'entrée en matière sur les comptes 2016.

**Le Commissaire.** Alors que le budget prévoyait un léger bénéfice, les comptes 2016 se soldent, avant opérations de clôture, par un excédent largement positif s'élevant à 86,8 millions de frs. Deux paramètres expliquent cette progression: d'une part, une bonne maîtrise des dépenses et d'autre part une croissance globale des recettes fiscales et des revenus des biens de près de 114 millions de frs, ainsi que le versement non prévu de la part au bénéfice de la BNS.

Le Conseil d'Etat se plaît à relever que le bon résultat des comptes 2016 s'accompagne d'une augmentation des effectifs du personnel de 69 postes équivalents plein temps, du maintien de prestations publiques de qualité. Ce constat réjouissant nous permet également de renforcer les attributions aux fonds et aux provisions pour assurer le financement des futurs investissements nécessaires au développement de notre canton. Dans cette perspective, il est également proposé de créer un fonds de politique foncière active, visant à faciliter l'implantation ou le développement d'entreprises dans notre canton. Dans ce cadre, les achats des sites Tetra-Pak et Elanco constituent une première action concrète: nous aurons l'occasion de discuter de ce chapitre lors de la séance de jeudi.

En résumé, les comptes 2016 se caractérisent par:

1. un excédent de charges au compte de résultats s'élevant à 75,8 millions de frs, soit un solde comprenant des charges extraordinaires de 130 millions de frs;
2. un excédent de dépenses de 105,6 millions de frs au compte des investissements, entièrement couvert par l'autofinancement dont le degré atteint 143%.

Les dépenses du compte des investissements sont toutefois inférieures à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2016 (- 15,4%), en raison principalement de dépenses moindres pour les aménagements routiers et les constructions d'immeubles, ainsi que d'un volume de subventions d'investissements moins important, notamment dans les domaines des agglomérations, de l'énergie, des transports publics et des constructions rurales.

Au vu de la volonté du Conseil d'Etat de renforcer les investissements et compte tenu des perspectives financières incertaines et des risques à couvrir dans certains domaines, diverses opérations ont donc été effectuées:

- > 100 millions de frs ont été réservés en prévision de la création du fonds de politique foncière active que je viens de mentionner et qui serviront notamment à financer les achats précités;
- > 30 millions de francs sont prévus en faveur du fonds d'infrastructures. Cette affectation, réalisée en tant que charge extraordinaire, permet de compléter le préfinancement des infrastructures nécessaires au développement du canton;
- > 12 millions de frs sont également prévus pour faire face aux conséquences liées aux modifications attendues relatives à la réforme de l'imposition des entreprises;
- > enfin 8 millions de frs ont été calculés pour limiter les effets des augmentations importantes relatives aux charges du personnel, notamment dues à la fin de certaines mesures d'économie qui ont touché le personnel de l'Etat, ainsi qu'à l'augmentation prévue de la contribution de l'Etat-employeur à la Caisse de pension, conformément aux mesures prises dans le cadre du nouveau plan de financement de la Caisse.

Ces attributions visent à renforcer la politique responsable et d'anticipation que le Conseil d'Etat mène depuis de nombreuses années. Au vu de ces résultats, le Conseil d'Etat est très satisfait des comptes 2016. Je tiens ici à adresser mes remerciements à mes collègues du Gouvernement et aux responsables des unités administratives qui ont contribué au respect du budget. Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la fonction publique pour leur engagement de qualité et leur travail.

En ce début de législature, nous ne devons cependant pas oublier que les finances cantonales demeurent sous forte pression, notamment en raison de la croissance continue

des charges due à notre démographie, au vieillissement de la population et aux nouvelles attentes des citoyennes et citoyens.

Nous ne devons pas oublier non plus les incertitudes persistantes liées aux perspectives économiques, ni les incidences négatives éventuelles résultant des économies qui seront réalisées au niveau fédéral.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a débuté l'examen du plan financier pour la législature 2017–2021. Les résultats du plan financier pour l'année 2018 s'annoncent d'ores et déjà fortement déséquilibrés. Toute la difficulté de l'exercice, une fois de plus, consistera à concilier les besoins toujours croissants de la population et le développement de nouveaux projets, avec l'exigence de l'équilibre des finances prévu dans la Constitution. Néanmoins – et on peut être satisfait – les réserves effectuées permettront d'atténuer certains effets et de réaliser des investissements à la hauteur des ambitions du canton.

**Chassot Denis** (*VCG/MLG, BR*). Les comptes de l'Etat bouclent avec un excédent de charges de 75,8 millions. En réalité, ils se soldent par un excédent de revenus appréciable de 87 millions avant les opérations de clôture. Les revenus sont en hausse, les charges sont dans la cible du budget et les investissements sont autofinancés.

Notre groupe Vert Centre Gauche remercie la Direction des finances pour la bonne conduite du ménage cantonal et la bonne maîtrise des charges.

Nous acceptons à l'unanimité l'entrée en matière sur ces comptes 2016. Les opérations de clôture alimentent principalement des fonds et des provisions. La fortune nette de l'Etat atteint plus d'un milliard de frs et les 2/3 de cette fortune sont affectés à des objets précis. Notre groupe constate cependant une régression et un défaut d'investissements. Les résultats des comptes 2016 permettent d'affronter l'avenir avec une certaine sérénité. L'Etat a les moyens et doit se donner les moyens de se doter d'une stratégie de développement pour le canton et d'avoir des projets de vision pour l'avenir. La fortune de l'Etat ne devrait pas servir uniquement à faire des provisions pour des dépenses courantes, mais permettre de véritables projets ambitieux. Notre groupe s'interroge sur la manière de présenter ces comptes, bouclant, au plan strictement comptable, avec un excédent de charges, alors que l'on pourrait axer la présentation du résultat avant opérations de clôture, soit avec un excédent de revenus. Les comptes bouclent en réalité avec un bénéfice caché. S'agit-il d'une tactique pour masquer la réalité, en mettant de l'argent sous le matelas, pour justifier la pression fiscale sur les budgets futurs, en noircissant quelque peu le bilan comptable de l'Etat? Notre groupe se pose aussi des questions sur la pertinence et la réelle utilité des nombreux fonds et provisions constitués. On reconnaît l'utilité des fonds provisionnels lorsqu'ils représentent une avance pour des investissements prévus. En revanche, certaines pro-

visions qui sont affectées à des pertes ou des dépenses incertaines nous semblent inappropriées, voire inutiles. Ces provisions faussent le bilan financier de l'Etat et constituent en fait des sommes immobilisées qui pourraient être utilisées à d'autres fins. La Direction des finances veut-elle cacher à tout prix de l'argent sans trop savoir comment il va être utilisé, dans le but d'augmenter la charge budgétaire?

**Castella Didier** (*PLR/FDP, GR*). Pour la deuxième année consécutive, les comptes du canton de Fribourg bouclent sur un bénéfice, avant les opérations de clôture, grâce à l'augmentation des recettes liées à la fiscalité. Heureux résultats face aux nombreux défis qui attendent notre canton, notamment l'indispensable réforme de la fiscalité des entreprises, une réforme hospitalière qui n'atteint pour l'instant ni ses objectifs financiers, ni son objectif d'attractivité au vu de l'accroissement du nombre d'hospitalisations hors canton, notamment aussi la dépréciation alarmante de la santé de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, les besoins grandissants en matière de formation, de sécurité et d'infrastructures liées à la démographie galopante de notre canton. Nous rappelons également ici que les contribuables fribourgeois sont largement taxés, notre canton figurant malheureusement en queue de peloton en matière d'attractivité fiscale.

Nous constatons avec satisfaction que les charges, avant écritures de bouclement, sont maîtrisées en regard du budget, bien qu'en augmentation en regard des comptes 2015.

Le groupe libéral-radical félicite le Conseil d'Etat et ses services pour la gestion rigoureuse des dépenses. La question récurrente de la fortune occupe aujourd'hui une grande place dans la presse. Le groupe libéral-radical s'étonne, et le terme est léger, de constater qu'un groupe parlementaire qui a soutenu les mesures d'économies veuille lancer un concours d'idées pour dépenser les deniers publics. Le bas de laine est plutôt bienvenu, voire nécessaire, face aux grandes incertitudes qui attendent le canton de Fribourg. Pour rappel, en matière d'investissements, nous sommes appelés à investir des centaines de millions pour nos infrastructures de transports, de formation et de tourisme. De grosses inquiétudes se dessinent pour garantir un taux de couverture satisfaisant de la Caisse de prévoyance. Le risque de devoir participer financièrement à la stratégie hospitalière se précise et a été évoqué dans la presse. Nous pouvons aussi évoquer le développement à un rythme insatisfaisant de notre parc d'innovations en manque de moyens.

Concernant le personnel, nous constatons avec satisfaction qu'en allouant une augmentation de 0,4% malgré une baisse de l'indice des prix à la consommation de 0,3%, les employés de l'Etat bénéficient d'une augmentation bienvenue du pouvoir d'achat de 0,7%, après des années de restriction suite aux mesures d'économies. C'est une marque de reconnaissance méritée.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité l'entrée en matière générale sur les comptes de l'Etat du canton de Fribourg.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a examiné avec attention et maintenant avec une certaine habitude, voire une habitude certaine, les comptes 2016. Habitude puisque, année après année, le même scénario se reproduit. Le bénéfice est là, important, mais on s'empresse de le cacher avec des opérations de clôture: attributions à des fonds, création de fonds, versements à des réserves, à des provisions pour risques futurs, ce qui permet de passer d'un bénéfice de 86,8 millions à une perte de 75,8 millions. On peut discuter – et nous allons le faire – la nécessité de l'attribution de cet argent mis de côté pour des temps plus durs, temps qui ne viennent jamais. Mais ce qu'il faut relever aujourd'hui, c'est que la fortune accumulée se monte à plus d'un milliard de frs, donc au tiers d'un budget annuel, et que les bénéfices ont été faits alors que les employés de l'Etat se serraient encore la ceinture. Alors à quoi bon? A quoi bon thésauriser autant? Le canton connaît une croissance démographique importante, mais un développement économique qui lui, stagne. A quoi bon toujours thésauriser au lieu d'investir? Les bénéfices sont là; utilisons-les.

Nous saluons bien entendu le développement de la politique foncière active et nous suivrons avec attention l'utilisation du fonds nouvellement créé à cet effet. Mais, il y a aussi d'autres besoins: par exemple le manque de personnel est patent et pas seulement dans les préfectures. Alors, pourquoi donc continuer ainsi? Pourquoi continuer cette politique d'austérité? Pour que le développement économique puisse avoir lieu, il faut investir, il faut que l'argent circule, il faut que la peur du lendemain s'estompe, sans pour autant tomber dans un dilapidage incontrôlé, j'en conviens. Mais entre deux, il y a un équilibre, un équilibre que nous devons trouver, un équilibre qui permette de répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens, à qui nous devons offrir un service public de qualité et des infrastructures adéquates.

Avec ces considérations, le groupe socialiste entrera en matière sur les comptes 2016.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Les résultats des comptes 2016 sont bons. Je ne vais pas revenir sur les chiffres, car ils ont déjà été largement donnés. Les comptes de notre canton sont donc bons, les opérations de clôture effectuées le prouvent, cela a déjà été dit. La raison principale de ces résultats: les rentrées fiscales en hausse. C'est donc, il est clair, le contribuable fribourgeois que nous devons remercier pour cela. Notre groupe est d'avis que la fiscalité des personnes physiques devra être rediscutée si les exercices comptables suivants présentent des résultats similaires.

Notre groupe a néanmoins quelques remarques sur ces comptes, des remarques qui peuvent également être prises en compte pour la nouvelle législature:

- > La hausse systématique des coûts de l'asile: alors oui, il est difficile de prévoir, mais ces coûts deviennent de plus en plus lourds.
- > Le HFR: comme le demande mon collègue Castella, quelles solutions pour le long et moyen termes? Quelle vision d'avenir?
- > Les défis futurs: BlueFactory, SICHH, FTTH, la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Les comptes et différents rapports démontrent que notre canton n'est pas à l'abri de problèmes que nous devons gérer et il serait réellement détestable de devoir gérer ces problèmes dans l'urgence comme cela a déjà été fait dans certains dossiers.

Notre groupe attendra attentivement le programme de législation et les solutions proposées par le Conseil d'Etat. Nous espérons – c'est un vœu pieux – que le Conseil d'Etat sera innovant.

Enfin, le dernier point concerne les investissements, les fonds et les réserves. L'article de ce jour du journal La Liberté est très parlant en la matière. Avoir de la fortune, faire des réserves pour préparer certaines échéances, c'est bien. Mais, selon l'Union démocratique du centre, le Conseil d'Etat doit maintenant oser être proactif. Les 100 millions dont nous parlerons jeudi sont un début qu'on peut considérer comme timide. Avoir des bons comptes, oui, mais nous devons investir sans tarder pour le bien-être de la population qui ne cesse d'augmenter dans notre canton. Nous devons également investir pour les entreprises déjà présentes dans notre canton, mais aussi pour en attirer de nouvelles et créer ces emplois tant attendus. Un canton qui n'investit pas perd son dynamisme.

Avec ces quelques remarques, notre groupe entre en matière sur ces comptes 2016.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). J'ai bien écouté mes préopinants et je tiens à rappeler que nous parlons des comptes 2016 et non du budget 2016. Nous allons donc nous attacher aux résultats qui nous ont été donnés et j'ai l'habitude de dire que, pour les comptes, le mal est fait.

Le résultat final de l'exercice 2016 est connu de tous, ainsi que les opérations de clôture. Le montant de la fortune est également connu de tous et nous nous devons d'en faire dès lors une analyse politique et surtout dynamique. Le groupe démocrate-chrétien se rallie à l'analyse du Directeur des Finances et aux différentes opérations, telles que la prise en compte de risques liés à l'ex-RIE III – le futur PF 17 –, du risque lié aux coûts du personnel, des réductions de primes à l'assurance maladie, du stockage des données du SITEL, de la position du HFR et de la politique migratoire. Tous ces élé-

ments démontrent bien, non seulement la maîtrise des coûts, mais en plus la vision dynamique des flux financiers. Particulièrement intelligentes et pertinentes sont les deux volontés de verser des montants conséquents au fonds d'infrastructures pour 30 millions et au fonds de politique foncière active pour 100 millions.

Dans l'analyse technique, nous retiendrons que le degré d'autofinancement, à savoir les amortissements du patrimoine administratif, les attributions et prélèvements sur les fonds ainsi que l'addition de l'excédent de revenus du compte de résultats, est de 143,8%, signe que l'Etat est en mesure de financer la totalité de ses investissements.

Le groupe démocrate-chrétien vous demande donc d'entrer en matière.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Comme cela a été révélé aujourd'hui et répété souvent, la question des provisions nous tient souvent en haleine pour savoir justement ce qu'il en est dans les résultats.

Il y a un deuxième aspect que j'aimerais aborder ici, auquel je souhaite que notre grand argentier réponde. Nous avons une certaine fortune et on dit qu'il ne faut pas investir, mais gérer, d'abord gérer. On reproche au Conseil d'Etat de ne faire que de la gestion. Moi j'aurais envie de dire que le problème est déjà là: est-ce qu'il y a véritablement une gestion? Nous avons beaucoup de provisions, beaucoup d'investissements prévus. Nous avons quand même, à lire les comptes, 871,6 millions qui se trouvent sur des comptes bancaires, provisionnés, affectés à l'une ou l'autre chose, je le conçois. Qu'est-ce que le Conseil d'Etat fait avec cet argent? A titre d'exemple, je prends la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg, qui réalise en 2016 un bénéfice de 2,3%. Si l'on prend simplement ces 2,3% sur les 871,6 millions, cela fait à peu près 20 millions de frs par année pour le canton, à mettre dans les comptes de fonctionnement. Avec l'argent tel qu'il est placé à l'heure actuelle à l'Etat, non seulement il est provisionné, mais en plus il ne rapporte rien. Il n'y a pas d'investissements, ni de gestion de fortune. Nous avons donc une absence de gestion. Ma question est la suivante: pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat n'examine pas comment faire pour que cet argent rapporte quelque chose? Il ne faut pas seulement se féliciter de ne pas avoir des placements à des taux négatifs, mais examiner ce qu'il convient de faire pour qu'ils rapportent quelque chose. Même un minimum, même du 1 ou 2% serait déjà énorme, à voir le milliard dont nous bénéficions. Et ensuite, est-ce qu'il n'y a pas lieu de faire en sorte d'avoir des politiques foncières actives non seulement pour les entreprises, mais également pour les logements, avec un investissement encore plus important? Il peut y avoir des prêts aux communes ou d'autres démarches qui relèvent d'une réelle gestion. Mais évitons l'absence de gestion.

Avec ces considérations, j'accepte aussi l'entrée en matière et j'aimerais bien entendre notre ministre des finances.

**Le Rapporteur général.** Je remercie tous les intervenants qui ont pris la parole pour leur groupe. J'observe que chaque groupe entre en matière sur ces comptes 2016. Pour ma part, j'ai retenu deux éléments qui émergent de la discussion par rapport à ces comptes: la thésaurisation dans des fonds et des provisions, ainsi que la question du député Mauron sur la gestion des placements financiers, adressée au Conseil d'Etat.

Concernant les fonds et les provisions, il faut quand même relever qu'il est faux de dire que le bénéfice est caché. Vous avez pu en prendre connaissance dans le message et le commissaire du Gouvernement et moi-même l'avons répété: on a clairement indiqué quels étaient les revenus nets opérationnels, ainsi que l'excédent de revenus avant opérations de clôture. En page 7 du message, vous avez la présentation détaillée de l'ensemble des opérations de clôture, donc les attributions aux provisions ainsi que les attributions aux fonds. Je précise également, pour que les choses soient claires, que tout fonds nécessite une base légale, d'où la question qui se posera jeudi pour le fonds de politique foncière active. Tandis que les provisions relèvent d'une appréciation lors du bouclage des comptes: est-ce qu'on fait une provision pour tel ou tel risque de dépenses? Si je reprends la terminologie exacte de la loi sur les finances, à son article 28, on dit: «La provision est un montant grevant les comptes, en vue d'un engagement découlant d'un événement survenu dans le passé et connu au moment du bouclage annuel». Ensuite, il est clair que c'est une question d'interprétation ou d'évaluation. Je vous donne un exemple: vous avez dans les comptes une provision de 6 millions pour la Pila. Mais si on écoutait certains, le Conseil d'Etat pourrait provisionner 200 millions. Donc, le Conseil d'Etat fait une appréciation sur les provisions, respectivement les affectations aux fonds. Mais je le rappelle, concernant les fonds, une base légale doit exister. Il est donc faux de dire que le bénéfice est présenté de manière cachée. Si tel était le cas, ces opérations n'apparaîtraient pas dans les opérations de clôture et ne seraient pas exposées de manière détaillée dans le message.

Ensuite, par rapport à la question de M. Mauron, concernant la gestion des placements financiers: je l'ai dit, c'est également une question d'appréciation. Je ne pense pas qu'on peut comparer la gestion des placements financiers de l'Etat et celle d'une caisse de pension qui évidemment a une optique à très long terme. Le canton peut avoir besoin de moyens financiers importants rapidement. On l'évoquera aussi avec la politique foncière active: ce sont des dizaines de millions et si vous avez ces fonds investis par exemple en actions, il faut pouvoir les vendre en réalisant une plus-value, ce qui n'est pas forcément le cas si vous achetez des actions avant une dépréciation boursière. Dans l'immobilier, c'est encore plus difficile s'il s'agit de réaliser de l'immobilier pour obtenir du cash. Ensuite, la question s'adresse au commissaire du Gouvernement, je le laisserai répondre sur ce que fait le Conseil d'Etat pour la gestion de ses placements financiers.

Pour terminer, j'observe également que plusieurs personnes évoquent aussi la question des investissements. Il est vrai que le canton de Fribourg est dans une situation financière qui est bonne et a les moyens d'investir. Après, s'il y a des retards dans les investissements, pour ma part j'observe que ça peut arriver, on ne peut pas toujours investir dans le timing prévu précédemment. J'observe également que la situation conjoncturelle est plutôt bonne. Et l'Etat, s'il a une appréciation anti-cyclique, devrait plutôt investir quand la situation conjoncturelle se péjore, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années.

Voilà Mesdames et Messieurs les réponses que je peux apporter par rapport à vos interventions.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus au nom de leur groupe et qui entrent tous en matière sur ces comptes. J'ai bien enregistré les remarques qui ont été émises. Je vais tout d'abord faire une appréciation.

Je constate que la mémoire est assez courte: s'il est vrai que nos comptes sont positifs pour plus de 85 millions, je rappelle que l'année dernière c'était encore bien meilleur, soit 126 millions. En 2013 et 2014, les comptes étaient juste à l'équilibre, léger déficit en 2013, léger bénéfice en 2014. C'est vrai que 85 millions, ça paraît énorme. Mais, en pourcent des charges de l'Etat, ça représente 2,45%. Vous pouvez faire le calcul autrement: on a un budget de l'ordre de grandeur de 3,5 milliards, vous mettez 1/2% de charges en moins et 1/2% de revenus en plus, cela vous fait 35 millions. C'est vrai que quand on parle en millions ça paraît énorme, mais quand on parle en pourcent, ça change. D'ailleurs, on fait le relevé des résultats des communes et si l'Etat a un bénéfice de 2,45% du total des charges, certaines communes – j'ai le tableau si cela intéresse quelqu'un – enregistre le double, soit 4,93%. Avec des revenus assez intéressants: Cugy: 19,38; Fétigny: 10,07; Montagny: 16,24; Attalens: 10,17; Riaz est très élevé aussi, mais le record est dans ma commune: 20,14. Donc, quand vous parlez en pourcent, ça change. D'ailleurs, un éminent ancien député qui s'occupe des finances de la commune de Neyruz, m'a dit: «Georges, c'est bien tes comptes, mais t'es un enfant de chœur par rapport à ce que moi je réalise en pourcent à Neyruz». Donc simplement pour dire qu'il faut faire attention.

Ceci étant dit, passons aux questions pertinentes qui ont été posées. Tout d'abord, je suis d'accord avec vous, on n'investit pas assez. On le regrette et maintenant il faut trouver des moyens pour investir davantage. Rassurez-vous, ce n'est pas que les propositions de l'Etat ne sont pas assez élevées, c'est qu'on a du mal à investir pour différentes raisons et on doit se poser des questions. A la dernière législature, en investissements bruts par rapport aux projets, c'est 95 millions qui n'ont pas été investis. Si on regarde deux législatures, les investissements ont diminué et on est passé en moyenne annuelle de 206 millions à 169 millions. Avec le principal investisseur, le Directeur de l'aménagement, on réfléchit comment est-ce

qu'on peut faire pour investir plus. Attention, investir oui, mais investir à bon escient. On a des projets routiers – il y en a une quantité qui sont lancés – et on a déjà pris des décisions dans ce domaine. Investir, oui, le Conseil d'Etat est d'accord avec tous les députés qui interviennent, mais il faut se mettre au travail sur les méthodes. Après, il y a des retards qui sont inhérents aux droits des citoyens. Un exemple: l'Université. On a eu un recours sur les marchés publics. Il y a eu des monstres articles qui critiquaient le Gouvernement, parce qu'on n'avait pas fait le boulot en ordre. Eh bien vous avez vu, on a eu gain de cause devant les tribunaux sur l'adjudication, mais personne n'en a causé et il n'y a pas eu d'article. Résultat des courses: on a perdu 6 mois. Tout ça fait que ça ralentit. Alors il faut peut-être se poser des questions afin de savoir comment il faut faire.

Un député est intervenu pour dire qu'il y a cet argent à dépenser. Oui encore une fois pour les investissements, mais vous connaissez les règles pour le fonctionnement: on doit trouver l'équilibre. Il faut dépenser pour investir, mais l'équilibre du compte de fonctionnement doit rester.

On a également posé une question sur le bouclage des comptes. Le rapporteur général, M. le Député Peiry, a déjà répondu, mais je le répète: vous n'avez pas d'autre variante. Si vous voulez prendre l'argent, puisqu'on répond à une motion de manière directe – on verra jeudi ce que vous déciderez concernant ce fonds –, vous n'avez pas d'autre moyen que de passer par le compte de fonctionnement pour avoir cet élément-là. On l'a fait il y a quelques années avec les hôpitaux. Eh bien le rapporteur de la CFG était intervenu pour dire que ce n'était pas légal. Il avait raison: l'Inspection des finances nous a dit qu'on ne pouvait pas le faire. Donc la seule possibilité de prendre de l'argent dans la fortune non affectée est de sortir un déficit. En introduction, j'ai d'abord parlé de comptes positifs, puis j'ai parlé du résultat négatif. Mais j'ai mentionné les 86 millions de bénéfices pour commencer.

Concernant les fonds et les provisions, le rapporteur général l'a bien précisé: quand ce sont des provisions, c'est pour des dépenses avérées et il a cité l'article de loi. Je crois que c'est une évidence, toutes les provisions qu'on a sont liées à des dépenses avérées. Les fonds ont pour buts des préfinancements. Je vous donne un exemple pour le fonds d'infrastructures – je ne sais plus à quelle hauteur il est, mais on était à 180 millions -: le Gouvernement a un fonds pour les infrastructures, qu'elles soient routières, ferroviaires ou pour les pistes cyclables. Cela veut dire que lorsqu'on aura des projets prêts, on aura les moyens soit d'investir et d'amortir directement, soit de prélever les montants pour amortir dans le compte de fonctionnement. C'est une chance parce que ça ne chargera pas le compte de fonctionnement. Je ne sais pas si vous m'avez bien compris. C'est une chance, mais maintenant il faut avancer pour investir.



Encore un mot sur la fortune et sur la question de M. le Député Mauron. Il est vrai qu'on a beaucoup de fortune, mais comme cela a déjà été dit, 2/3 sont affectés et 1/3 n'est pas encore affecté. Vous avez soulevé les problèmes de la Caisse de pension. On aura l'occasion d'y revenir, lors de la discussion sur le rapport annuel, mais si vous n'intervenez pas là, vous aurez l'occasion de vous prononcer, puisque avec le comité de la Caisse de pension que je préside nous réfléchissons actuellement – il y avait un article qui a très bien relevé les propos ou la problématique – sur le changement de primauté. Mais que signifie un changement de primauté? Ce sont les prestations. Il faudra bien trouver une solution pour un montant transitoire et celui-ci ne se chiffre pas en dizaines de millions de francs, mais ce sera un peu plus élevé. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Concernant la politique de placements de l'Etat: pour moi la situation est claire, elle a été soulevée en Commission des finances et de gestion avec un excellent débat. Vous ne pouvez pas bloquer de l'argent de l'Etat, alors qu'on sait qu'on en aura besoin. Tous ces fonds et ces provisions ne sont pas constitués à long terme mais à court terme. La seule chose qui nous reste, c'est le 1/3 de la fortune qui n'est pas affecté. Mais, encore une fois, lorsqu'on viendra avec la Caisse de pension, qui concerne beaucoup de personnes, eh bien vous verrez ce qu'il restera. Je ne veux pas prédire l'avenir, mais ça va fondre comme neige au soleil. Concrètement, je vous assure, c'est déjà une bonne chose qu'on peut dire: avec la situation actuelle, nous n'avons pas d'intérêts négatifs. Je crois qu'il est important de le dire. On fait au mieux, on jongle parfois, mais si on veut faire une politique de placements comme on le fait à la Caisse de pension, cela signifie qu'il faut changer les règles du jeu. Si vous voulez avoir les rendements, qui ne sont pas très élevés, de la Caisse de pension, il faut faire des placements à long terme. Le long terme, cela signifiera qu'on n'aura pas ces montants à disposition. On peut toujours discuter, mais personnellement je serai toujours opposé à faire, avec l'argent de l'Etat, une politique de placements identique à celle d'une caisse de pension parce que l'argent de l'Etat est pour financer nos investissements, je le précise. Il faut peut-être travailler de manière à trouver des solutions pour aller beaucoup plus vite au niveau des investissements, voilà ce que je peux répondre.

- > L'entrée en matière générale n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail des comptes par Pouvoir et par Direction ainsi qu'à l'examen des rapports d'activité des Directions.

## Comptes de l'Etat

### Direction de l'économie et de l'emploi

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Am 10. April 2017 besuchten Kollege Benoît Piller und ich die Volkswirtschaftsdirektion. Für den Empfang, die angenehme Diskussion und die schriftlich nachgereichten Unterlagen

und Antworten auf offengebliebene Fragen danken wir Herrn Staatsrat Curty und Herrn Generalsekretär Aegerter bestens.

Auch die Volkswirtschaftsdirektion trägt zum positiven Staatsrechnungsergebnis 2016 bei. Der Totalaufwand von 325,3 Millionen Franken ist gegenüber dem Budget um 4,1 Millionen Franken (1,26%) niedriger. Auch beim Totalertrag ist ein Minus von 3,2 Millionen Franken (1,78%) zu verzeichnen. Die Rechnung der DEE schliesst demzufolge gegenüber dem Budget mit einem positiveren Ergebnis von 912 700 Franken ab.

Die Investitionsrechnung zeigt einen Ausgabenüberschuss von 14 Millionen Franken. Dieser ist gegenüber dem Budget um 7,2 Millionen Franken (34,1%) niedriger.

Der Vollzeitstellenbestand in der DEE beträgt 872,04 EPT. Dies sind 14,9 Einheiten mehr als budgetiert. Bei der Verwaltung und bei der Berufsbildung sind diverse Rückgänge zu verzeichnen, während die Zunahme in den verschiedenen Abteilungen der Fachhochschule Westschweiz, wie vom Hauptberichtersteller bereits erwähnt, 19,78 EPT beträgt.

Kostenstelle 3500 Generalsekretariat, Konto 3636.000 «Kantonale Subventionen»: 360 000 Franken. Dies sind die Beiträge an Forum Freiburg und Espace Gruyère unter Berücksichtigung des gesprochenen Zusatzkredits von 120 000 Franken. Ich unterstreiche: ohne Entnahme aus dem Energiefonds!

Kostenstelle 3505 Wirtschaftsförderung: Der gegenüber dem Budget um rund 1 Millionen Franken geringere Aufwandüberschuss zeigt auf, dass bei der kantonalen Wirtschaftsförderung im Rahmen der Neuen Regionalpolitik Sand im Getriebe steckt. Dies zeigen die Zahlen – wie bereits erwähnt – in der Verwaltungsrechnung aber auch in der Investitionsrechnung. In diesem Sektor wird nach dem leicht abgeänderten deutschen Sprichwort «Neue Besen kehren anders» ein Effort erwartet.

Bei der Kostenstelle 3510 Amt für den Arbeitsmarkt ist der Posten 3010.139 «Gehälter Integration Jugendliche ohne Anstellung» in der Höhe von 44 000 Franken zu erwähnen. Ein gleicher Aufwand ist bei den Kostenstellen 3559.2 Hochschule für Technik und Architektur mit 72 000 Franken sowie 3565 Amt für Energie mit 71 000 Franken enthalten. Bei allen drei Positionen war nichts budgetiert.

Kostenstelle 3542.6 Berufsfachschule Technik und Kunst, Konto 3020.100 «Gehälter Lehrkräfte»: Es waren 7 Klassen budgetiert, aber nur 6 Klassen wurden geführt.

Kostenstelle 3559.4 Hochschule für Gesundheit, Konto 3020.112 «Gehälter Lehrbeauftragte»: Der Mehraufwand von 760 000 Franken wurde im Budgetprozess zum grössten Teil beantragt jedoch nicht zugestanden. Beim Konto 3110.302 ist ein Mehraufwand von 180 000 Franken für die Anschaffung von Unterrichtsgeräten zu verzeichnen.

Und als letzter Punkt noch die Kostenstelle 3565 Amt für Energie, «Investitionsrechnung»: Wie bereits in den Eingangsbemerkungen erwähnt, sehen wir einen Minderaufwand von 2,5 Millionen Franken für Beiträge an Gemeinden und an Dritte für Energiemassnahmen.

Soweit meine Bemerkungen zu den Konten der DEE.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). J'ai deux questions concernant le chiffre 5040.020 dont l'intitulé est «Parc technologique Cardinal» et où il y a un montant de 40 987 frs. La première est un peu formelle: l'intitulé est «Parc technologique Cardinal», alors que je comprends que les partenaires – la commune de Fribourg et le canton – se sont mis d'accord pour parler d'un «quartier d'innovation BlueFactory». Derrière cette dénomination, il y a les deux grands enjeux de ce projet-là: faire un quartier d'innovation et non un parc technologique, quelque chose d'un peu plus ambitieux qui relie la ville à la technologie et à la recherche; tandis que derrière BlueFactory, il y a l'ambition d'avoir des activités favorables à l'environnement et en particulier qui fassent la promotion de l'économie circulaire. Donc, c'est une question de forme: pourquoi il y a cette dénomination-là?

L'autre question est: à quoi correspondent ces 40 987 frs d'investissements du canton?

J'ai une remarque générale que vous m'avez déjà entendu faire plusieurs fois, mais que j'aimerais quand même refaire cette fois-ci. Les montants que le canton met dans le quartier d'innovation BlueFactory permettent d'offrir des m<sup>2</sup>. Ce n'est de loin et longtemps plus suffisant pour attirer des entreprises et en particulier des entreprises de haute technologie. Il faut faire plus que simplement offrir des m<sup>2</sup>. Je regrette donc que le canton n'ait pas, là aussi, fait usage de sa fortune pour prévoir des fonds plus importants pour faire la promotion de ce site à l'échelle européenne pour le moins.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). J'ai juste une question concernant la Promotion économique, plus précisément le chapitre où on traite de la nouvelle politique régionale (NPR). On constate que plus de 2 millions de frs qui étaient au budget pour des actions en faveur de la NPR n'ont pas été utilisés. Est-ce que M. le Conseiller d'Etat pourrait nous dire pour quelle raison cet argent n'a pas été utilisé? Est-ce qu'il n'y a pas de projet actuellement? Quelles sont les raisons de cette non-utilisation du budget?

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Die drei Fragen, die gestellt wurden, sind Sache des Regierungsvertreters.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**. Pour répondre aux deux premières questions par rapport à cette part de la ville de Fribourg à la réalisation du parc technologique, en fait vous voyez que dans les comptes il y a une entrée et une sortie et donc le montant est quasiment nul. Ça

ne correspond donc à rien du tout. (*Rires*). A l'époque, il y avait certainement une raison derrière, mais je ne saurais pas vous la dire. Je peux me renseigner si vous le voulez. Mais si on prend cette entrée et cette sortie, ça fait un montant nul.

Pour la deuxième question, le rapporteur a déjà répondu partiellement. Ce constat nous a aussi étonnés, par rapport à la non-utilisation de ces fonds NPR. Il faut savoir qu'il y a une base légale fédérale derrière, donc il faut que les montants qui sont alloués par l'Etat de Fribourg soient conformes aux dispositions qui sont définies par le seco. Il y a donc un premier tri qui se fait à la Promotion économique, pour voir si éventuellement les projets sont conformes ou pas et, ensuite, c'est cette fameuse Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique qui statue définitivement. Ça se fait déjà actuellement, mais je pense qu'on va miser encore plus sur le conseil lors du dépôt des dossiers. C'est quelque chose qui m'est extrêmement cher: quand les gens, les organismes ou les organisations souhaitent déposer un projet, je pense qu'il faut les conseiller pour qu'ils puissent déposer un dossier qui tienne la route et qui soit surtout conforme aux dispositions légales, pour qu'ensuite cela ait quand même une chance de passer.

Mais j'ignore vraiment les raisons. Il n'y a probablement pas suffisamment de projets. Mais vous avez évidemment tout à fait raison, il y a l'argent qui est à disposition et il faut l'utiliser. Comme l'a dit M. le Rapporteur: «Neue Besen sollten besser kehren». Alors je ne sais pas, en tout cas je mettrais un accent sur ça et en fait vous êtes tous invités à déposer des projets.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)<sup>1</sup>

### Direction de l'économie et de l'emploi

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Der Bericht ist interessant, ausführlich und aufschlussreich. Den Verfasser sei gedankt. Der Bericht ist allen bekannt, deshalb streiche ich nur ein paar einzelne Punkte hervor.

Unter Abschnitt «Direktion» und «Generalsekretariat» sind die beiden Grundstückswerbe Tetra Pak in Romont und Elanco in Marly und Saint-Aubin zu erwähnen. Sorgenkind war und ist das Projekt Bluefactory, das zu Beginn des Jahres 2016 eine Finanzspritze von 10 Millionen Franken durch den Staat und die Stadt Freiburg benötigte. Die vereinbarte halbjährliche Berichterstattung an die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission klappt leider bis heute nicht.

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Die durchschnittliche kantonale Arbeitslosenquote betrug im Jahre 2016 2,8% der erwerbstätigen Bevölkerung und liegt damit unter dem schweizerischen Durchschnitt von 3,3%.

Bei der Bekämpfung der Schwarzarbeit hat die Inspektion 540 Kontrollen durchgeführt. Das Resultat: 143 angezeigte Unternehmen oder 373 betroffene Arbeitnehmende – ein echtes Problem.

Dies sind meine Bemerkungen zum Bericht, den Sie alle lesen konnten.

**Ganizox Xavier** (PS/SP, FV). Je prends la parole afin de poser, à l'attention de M. le Directeur de l'économie et de l'emploi (DEE), plusieurs questions qui ont trait tant au marché du travail qu'aux mesures de formation concernant les jeunes en situation de chômage. A ce titre, j'indique mes liens d'intérêts: je suis membre de l'Union syndicale fribourgeoise (USF) ainsi que membre du comité de l'Association REPER.

Tout d'abord, concernant le marché du travail, il est impossible de considérer le rapport d'activité de la DEE sans aborder clairement, mais peut-être frontalement aussi, la question toujours récurrente des entreprises sises dans notre canton qui ferment leurs portes ou qui s'établissent sous de nouvelles latitudes. Cela fait près de deux législatures que notre groupe souligne la vague de perte d'emplois que connaît notre canton et la désindustrialisation flagrante de notre région. Yendi et Billag ne sont que les deux derniers exemples d'une hémorragie qui ne fait que trop durer. Vous l'avez compris, c'est avec un sentiment fort d'exaspération que notre groupe s'adresse à vous, M. le Directeur, afin que vous nous donniez aujourd'hui la stratégie de votre Direction.

Nous ne ciblons pas votre personne avec notre invective, vous ne faites que reprendre un dossier jusque-là fort mal géré. Mais nous tenons à vous entendre et à connaître vos perspectives concrètes pour mettre un terme ou au moins un frein net à cette hécatombe que traverse notre canton.

Après ce premier point essentiel, je souhaite aborder d'autres points, notamment le rapport annuel du Service public de l'emploi (SPE) qui indique en matière d'inspection du travail au noir que les infractions les plus répandues, qui concernent 143 entreprises, relèvent du non-respect des obligations en matière de droit des étrangers. Or, il n'est fait aucune mention des autres types d'infractions et en particulier celles qui pourraient être liées au non-respect des conventions collectives de travail ou relatives à des pratiques de dumping salarial. C'est un manque dans ce rapport, car à le lire, il laisse l'impression que notre canton est un îlot préservé de toutes attaques contre les conditions de travail ce qui, bien sûr, n'est pas le cas. J'attends donc de recevoir aujourd'hui davantage d'informations sur ces infractions liées au travail au noir en tout cas, plus d'indications pertinentes que les quatre petites lignes de la page 12 du rapport du SPE.

Un autre aspect relatif au marché du travail concerne la protection de la santé et de la sécurité dans les chantiers de construction. Le même rapport du SPE indique qu'en matière d'amiante, 499 dossiers préavisés ont révélé des matériaux de construction contenant de l'amiante, mais le rapport, encore une fois, n'en dit pas plus. Je souhaite donc savoir quelles sont les mesures spécifiques qui ont été mises sur pied sur la base de ce constat. En outre, je rappelle que j'ai déposé en 2015 déjà avec notre ancien collègue, Jacques Vial, une motion portant sur la prévention des accidents dans les chantiers, motion qui a été acceptée par notre plenum et qui traite en particulier de ces aspects de lutte contre l'amiante. J'aimerais savoir quand le projet de loi passera enfin en consultation.

Et pour terminer, concernant le chômage des jeunes, je désire aborder le problème des listes d'attente qui prévalent dans les semestres de motivation (SEMO) et les préformations de notre canton. Après la scolarité obligatoire, les jeunes qui se trouvent en grande difficulté d'insertion professionnelle sont placés depuis quelques années sur une liste d'attente faute de places disponibles dans les SeMo. Le canton de Fribourg dispose de trois mesures bilingues qui s'adressent à plus de 300 jeunes entre 15 et 20 ans, qui sont en rupture d'apprentissage ou qui n'ont pas trouvé de voie professionnelle à la fin de leur scolarité. Ces mesures sont, pour rappel, le SeMo Intervalle, la PréFo REPER et la PréFo de Grolley. Avec l'augmentation de jeunes en difficulté, la liste d'attente d'une quarantaine de personnes n'arrive pas à être résorbée en cours d'année, avec cette conséquence: nombre de ces jeunes doivent attendre une année supplémentaire avant de pouvoir rentrer dans une mesure ce qui est préjudiciable, évidemment dangereux pour les jeunes en question.

Je vous demande donc Monsieur le Directeur: quand et comment le Conseil d'Etat va-t-il augmenter la capacité de ces mesures afin d'intégrer ces jeunes en rupture, qui pour l'heure sont laissés sur le carreau?

**Bonny David** (PS/SP, SC). J'ai quelques questions à formuler à M. le Conseiller d'Etat. Tout d'abord, la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil dit à l'article 78: «Le Conseil d'Etat répond au plus tard dans les deux mois qui suivent le dépôt de la question.» J'ai déposé le mercredi 30 novembre 2016 une question intitulée comme suit: «Bilan du transfert des quatre écoles de la HES-SO Fribourg à la DEE et retour possible à la DICS». Nous sommes le 16 mai 2017, soit six mois plus tard. Ma patience a des limites et je crois que si je n'ai pas de réponse aujourd'hui, je ne vous laisserai pas quitter la salle, M. le Conseiller d'Etat.

La deuxième question concerne le bilan touristique: j'ai lu dans le rapport avec inquiétude qu'en 2016 l'hôtellerie suisse avait baissé, au niveau des nuitées, de 0,3%, mais où j'ai été effrayé c'est en constatant que le canton de Fribourg avait une baisse de 1,3%, alors qu'en 2016 nous avons vécu un immense événement, la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres. La

campagne de promotion de l'image du canton «Fribourg, le bonheur en plus» a été renouvelée, en plus, pour trois ans; et puis le Conseil d'Etat a augmenté la taxe cantonale de séjour pour poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et y promouvoir la qualité de l'information et de l'accueil. Alors, que se passe-t-il? Comment allez-vous remédier à la situation pour justement avoir un meilleur attrait touristique de notre canton?

Et enfin, la troisième question concerne le Smart Living Lab (SLL): nous sommes également inquiets pour son développement. Où en est aujourd'hui le projet?

Comment le canton compte-t-il le développer à l'avenir?

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Besten Dank den beiden Intervenienten. Die Fragen sind klar an den Herrn Regierungsvertreter gestellt.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**. Merci beaucoup pour ces questions plus que pertinentes. J'ai déjà eu le temps de me pencher sur l'une ou l'autre. Je commencerai peut-être avec les questions du député Bonny. Je suis vraiment sauvé car le Conseil d'Etat vient d'adopter la réponse à votre instrument parlementaire, lundi. J'espère que vous me laisserez sortir. Ceci dit, j'ai aussi constaté ce que vous venez de dire par rapport à la baisse des nuitées dans le canton de Fribourg. J'ai été à l'assemblée de Schwarzsee Tourismus il y a une semaine environ et nous avons également fait ce même constat: une nette baisse des nuitées. Pourquoi? Je ne sais pas. En tout cas, c'est inquiétant, je l'ai aussi dit. La Fête fédérale de lutte, c'était un événement qui était quand même limité à un bon week-end et pour moi ce n'est pas cela qui a fait la différence, car elle a eu lieu principalement à Payerne et le canton de Vaud a certainement aussi profité. Mais ceci étant dit, c'est une priorité du Conseil d'Etat, vous verrez cela dans le programme gouvernemental qu'on veut vraiment promouvoir le tourisme. C'est un facteur économique extrêmement important et le Conseil d'Etat veut mettre aussi à disposition les moyens, notamment par le biais du Fonds d'équipement touristique. L'argent est à disposition, l'Etat soutient des projets aussi de construction d'hôtels, il finance notamment la prise en charge des intérêts. Depuis les quatre mois que je suis là, le comité a déjà validé plusieurs projets qui prévoient la construction de nouveaux hôtels dans le canton de Fribourg.

La troisième question du député Bonny portait sur le SLL. On est dans une phase décisive, il faut le dire. Le Conseil d'Etat sera saisi dans très peu de temps pour se déterminer sur l'ampleur que va prendre ce bâtiment phare qui sera créé par le SLL. La bonne nouvelle, c'est qu'il y aura une conférence de presse d'ici quelques jours pour vous présenter le plan d'affectation cantonal (PAC) du site, c'est la base de tout. Avant que ce PAC soit approuvé, on ne peut pas évidemment construire sur le site. Ça prend son chemin, il y aura la consultation interne d'abord, puis la consultation externe. Puis une

fois le PAC adopté, on se penchera sur la construction de ce bâtiment phare SLL. Ceci dit, j'ai vraiment pu constater qu'il y a une belle dynamique dans le développement de BlueFactory en général et en particulier aussi du SLL. Vous allez être confrontés à plusieurs informations d'ici peu, on commence avec le PAC, puis il y aura la détermination du Conseil d'Etat sur l'argent qu'il veut mettre. Vous vous rappelez, il a déjà dit qu'il allait mettre 20 millions, mais la grande question est de savoir s'il reste à 20 millions ou éventuellement s'il veut encore augmenter. Je suis vraiment assez confiant. Je n'étais pas toujours aussi confiant qu'aujourd'hui, mais on travaille à fond, je vous l'assure M. le Député.

Les questions posées par le député Ganioz concernant l'intégration des jeunes dans le marché: c'est évidemment quelque chose qui nous est extrêmement cher. Peut-être que c'était en général un début un peu compliqué aussi pour moi. J'ai dû faire face à la fermeture de Billag, de Yendi, ça fait vraiment mal au cœur. On pense tout particulièrement aux personnes qui vont perdre leur emploi. La stratégie est simple: d'un côté, on se bat pour chaque emploi, ce qu'on a fait. Pour Billag, la surprise était vraiment grande. La décision était prise, mais on est quand même allé voir M<sup>me</sup> la Conseillère Fédérale, la présidente de la Confédération, pour insister et lui dire qu'on était vraiment extrêmement mécontent de cette décision-là. Nous ne l'avons pas fait sur la place publique, mais je pense que c'était mieux comme ça. On a insisté mais honnêtement, on n'a pas obtenu grand-chose.

Par rapport à Yendi, vous ne le savez probablement pas, mais on s'est énormément battu. Il y a eu un investissement qui a duré environ 10 jours. On a fait énormément de choses. Il serait souhaitable qu'en cas de problèmes, on nous contacte relativement tôt, mais souvent la messe est déjà dite. Mais on s'est énormément investi, on s'est vraiment battu pour chaque emploi. Ceci dit, c'est presque tous les jours que je m'occupe de ces deux problématiques. Une fois que Billag n'aura plus ce mandat pour l'encaissement de la redevance, une fois que Yendi sera fermé, on continue la discussion que ça soit avec Swisscom, avec les responsables de Billag et aussi avec la Confédération pour voir si on peut obtenir des compensations. Par rapport à Yendi, nos services sont fortement impliqués, on a trouvé tout de suite des places pour les apprentis, on suit vraiment le dossier. D'un côté c'est le volet défensif, on se bat vraiment très fortement pour chaque emploi et on souhaite en créer de nouveaux, mais je ne pense pas que ce soit l'endroit pour vous proposer ma stratégie pour la promotion économique. Je ferai une présentation au club économique du Grand Conseil ce jeudi. Je pense que vous êtes tous cordialement invités à la Grenette à midi il me semble. Je dévoilerai toute la stratégie de la promotion économique de ce canton sans rentrer dans les détails.

Il y avait d'autres questions. Concernant le travail au noir, je sais qu'il y a un groupe de travail qui a été créé. C'est vraiment une de mes priorités. J'ai déjà aussi eu une discussion bila-

térale avec le député Wicht. On attend vraiment les conclusions de ce groupe de travail qui nous fera des propositions concrètes. Un groupe de travail constitué des gens concernés, des syndicats, des employeurs mais aussi de l'administration est prévu, qui est censé faire des propositions concrètes pour lutter contre le travail au noir. Je suis vraiment prêt à mettre aussi de l'argent, éventuellement aussi des EPT supplémentaires pour lutter contre le travail au noir qui est vraiment un problème et qui fait beaucoup souffrir nos entreprises. C'est ma ferme intention de lutter contre le travail au noir.

Concernant la prévention des accidents: honnêtement, je ne suis pas encore expert. Je ne peux pas trop vous répondre mais c'est en lien aussi avec le contrôle des chantiers. On pourrait combiner les visites du chantier avec la prévention en vérifiant si les dispositions en vigueur sont respectées.

Le quatrième point qui m'est vraiment aussi cher, c'est l'insertion professionnelle, surtout des jeunes. Vous savez, j'ai présenté un rapport à la session de février et je vais aussi saisir le Conseil d'Etat pour lui proposer d'augmenter un peu les moyens qui permettraient d'encadrer encore plus vite les jeunes qui ne trouvent pas de solution. Je peux dire que le dispositif qu'on a à disposition actuellement est bien, je pense, mais on n'a pas augmenté les places à disposition pour ces jeunes proportionnellement à la croissance de la population et j'ai la volonté de le faire aussi. Il y a une première proposition qui a été faite au Conseil d'Etat qui n'a pas été acceptée, mais je suis plus ou moins clair avec ce que je veux proposer à nouveau au Conseil d'Etat pour augmenter nos effectifs pour prendre soin de ces jeunes. Si on ne dépense pas l'argent à ce stade-là, on va le dépenser plus tard. C'est un peu ma politique et on ne va laisser personne seul se débrouiller. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)

### Relations extérieures<sup>1</sup>

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE), **rapporteuse**. La Commission des affaires extérieures (CAE) a examiné le rapport du Conseil d'Etat 2016 sur les relations extérieures lors de sa séance du 28 avril dernier. Elle a eu l'occasion de traiter cet objet en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, en charge des relations extérieures, et de M. Alain Schaller, délégué aux relations extérieures du canton de Fribourg. Au nom de la Commission, je les remercie une nouvelle fois pour leur disponibilité et pour l'échange ouvert et constructif que nous avons pu partager. Je les remercie également pour les réponses complémentaires fournies par écrit à la Com-

mission la semaine dernière. La CAE remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport. Il réunit dans un même document les relations extérieures de toutes les Directions et offre ainsi une vue d'ensemble, cette vue d'ensemble des relations extérieures que souhaite renforcer la Commission durant cette législature.

La CAE a appris avec satisfaction que la question des échanges linguistiques, qui avait déjà été évoquée dans un rapport précédent, notamment en relation avec le manque de familles d'accueil, s'inscrit dans une nouvelle dynamique, en collaboration avec une nouvelle agence nationale en matière d'échanges et de mobilité. La Commission a également appris avec satisfaction que notre canton est déjà le champion suisse de la mobilité. Dans le domaine de la santé, la CAE relève à satisfaction que le Conseil fédéral a tiré un bilan positif et n'a pas voulu faire usage de sa compétence résiduelle en matière de planification hospitalière.

La Commission s'est interrogée sur le nombre de dossiers traités par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, mais a été informée que les sujets traités par cette Direction relèvent essentiellement du droit fédéral (par ex. la législation sur l'agriculture ou sur les forêts), ce qui explique que son rapport est un peu plus court que celui des autres Directions.

La CAE formule deux demandes pour les prochaines éditions de ce rapport. *Première demande*: la Commission a trouvé que plusieurs chapitres comprennent surtout une énumération de dossiers. Elle a posé l'une ou l'autre question sur des thèmes qu'elle estime stratégiques pour le canton de Fribourg et a reçu des réponses complémentaires de la part de M. le Conseiller d'Etat. Outre la question des échanges linguistiques précitée, ces questions ont porté essentiellement sur trois domaines: le domaine du marché du lait, le domaine sport-art-formation et le domaine de l'asile. Le domaine du marché du lait: le rapport mentionne que la Conférence des Directeurs de l'agriculture s'est réunie à deux reprises pour parler de la situation du marché du lait. La CAE aurait souhaité voir apparaître quelques informations sur les résultats et la position défendue par le canton. La réponse écrite précitée l'informe sur les différents entretiens qui ont eu lieu et les pistes explorées. La Commission a également pu prendre connaissance que le canton de Fribourg soutient l'adaptation des conditions des contrats-types par l'Interprofession du lait, tout en soulignant que l'introduction des nouveaux contrats-types dans le secteur laitier devra encore être vérifiée. Le domaine sport-art-formation: dans le domaine du programme sport-art-formation, la CAE a appris que deux conventions intercantionales régissent la question du financement de l'écolage hors canton, pour un coût total actuel de 580 000 frs par année. Le domaine de l'asile: le rapport mentionne que la Directrice de la santé et des affaires sociales a participé aux discussions de la Conférence latine des chefs de départements compétents en matière d'asile et de migrants

<sup>1</sup> Ce rapport est intégré au rapport d'activité du Conseil d'Etat.

consacrées à la restructuration du domaine de l'asile. La CAE a reçu des informations sur ces échanges. Ils ont porté notamment sur l'emplacement et l'affectation des structures d'asile fédérales et sur les différents projets en Suisse romande. Les récentes discussions, davantage focalisées autour de l'accueil dans d'autres cantons, ne concernaient le canton de Fribourg que dans une moindre mesure.

Si l'on résume cette première demande, la CAE souhaiterait voir apparaître, dans le prochain rapport, un peu plus de contenu, en quelques phrases, sur les questions stratégiques qui touchent notre canton et que les réponses complémentaires reçues par écrit figurent directement dans le rapport.

*Deuxième demande:* la Commission trouverait intéressant que le Conseil d'Etat formule un commentaire pour chaque Direction, à la fin de chaque chapitre respectif, qui résume les enjeux, les accomplissements ou les difficultés liés aux domaines traités par la Direction concernée.

En conclusion, la Commission des affaires extérieures remercie le Conseil d'Etat pour son rapport qui donne un aperçu global et synthétique des relations extérieures de notre canton. Elle souhaiterait cependant qu'il développe en quelques phrases supplémentaires les sujets d'importance stratégique pour le canton de Fribourg et commente brièvement les enjeux pour chaque Direction. Elle suggère également d'utiliser la forme du renvoi lorsque des informations sont traitées dans d'autres textes. En réitérant nos sincères remerciements à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et à M. Alain Schaller, je vous invite, au nom de la Commission des affaires extérieures, à prendre acte de ce rapport.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** En complément à la présentation très complète de la présidente de la Commission des affaires extérieures, permettez-moi de soulever les aspects supplémentaires suivants: les activités des relations extérieures du Conseil d'Etat en 2016 ont contribué à la mise en œuvre de son plan d'action en la matière, fixé pour les années 2015–2016. Peuvent être mentionnés les activités et objectifs principaux suivants:

Da waren einerseits die bilateralen Beziehungen mit den Nachbarkantonen. Diese Zusammenarbeit mit den Nachbarkantonen wurde fortgesetzt und verstärkt, um den Einwohnerinnen und Einwohnern in den funktionalen Räumen, in denen wir heute leben, das Leben zu vereinfachen. So hielt der Staatsrat diverse Arbeitstreffen mit den Regierungen der Nachbarkantone – es waren dies die Kantone Waadt, Bern und Neuenburg – sowie mit dem Staatsrat des Kantons Wallis ab.

Concernant les affaires intercantionales au niveau national et régional, l'objectif était que Fribourg joue son rôle de canton-pont. Fribourg soigne ses relations multilatérales en jouant cette fameuse géométrie variable et Fribourg est aussi un canton fort dans une Suisse occidentale forte. L'objectif est que

Fribourg soit un membre aussi influent dans la Région Capitale Suisse. Il faut savoir que les membres du Gouvernement participent à une quarantaine de conférences nationales et régionales des directeurs cantonaux. Le Conseil d'Etat participe aussi activement à la Conférence des gouvernements cantonaux (association faitière) et aussi à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et à la Région Capitale Suisse.

Zwei Wörter zum Dossier auf Bundesebene: Bei Dossiers auf Bundesebene ist es entscheidend, dass antizipiert wird. Man muss antizipieren, die Dossiers kommen sehen, man muss Prioritäten setzen und man muss auch koordinieren, um die vorrangigen Interessen des Kantons zu wahren. So kann sich der Kanton von Fall zu Fall mit anderen Kantonen und Regionen verbünden, um seine Interessen zu vertreten. Der Staatsrat vertrat die Interessen des Kantons beispielsweise durch seine Stellungnahmen in über 100 Vernehmlassungen. Zu erwähnen sind auch seine aktive Teilnahme an zahlreichen interkantonalen Konferenzen und seine regelmässigen Treffen mit den Freiburger National- und Ständeräten. Im Jahre 2016 waren dies insgesamt 4 Treffen.

Par rapport à la question d'un contenu plus étoffé, d'objectifs plus consistants pour cette nouvelle législature, pour les prochaines années, j'ai plaisir de vous annoncer qu'en 2017 le Conseil d'Etat sera particulièrement attentif aux dossiers fédéraux prioritaires suivants – ce n'est pas exhaustif, mais il y aura une action de suivi pour compenser le désengagement d'organismes proches de la Confédération: Billag, on vient d'en parler, HR Shared Service Center des CFF, Swisscom, FTTH, ça sera une priorité.

Après, il y aura l'optimisation de la péréquation financière nationale et surtout le réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, donc là c'est le Directeur des finances qui sera en charge. Il y aura pour le directeur de l'aménagement, surtout la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, la fameuse deuxième étape. Il y aura un autre projet de la Direction des finances, le projet fiscal 2017, un nouveau projet après l'échec de la RIE III. On attend avec impatience les premières propositions de la Confédération qui sont, il semblerait, en bonne voie. Et surtout il y a aussi la stratégie énergétique 2050 qu'il s'agira, après la votation du 21 mai, de mettre en œuvre, selon les résultats. Il y aura aussi, et c'est le dernier point, l'étape d'aménagement ferroviaire 2030 du programme de développement stratégique PRODES. En gros, ce seront nos priorités pour l'année 2017. Ceci étant dit, je vous remercie pour votre attention.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Comptes de l'Etat

### Direction des finances

**Girard Raoul** (PS/SP, GR), **rapporteur**. Les comptes 2016 de la Direction des finances bouclent avec un excédent de produit de 1,559 milliard. A priori cet excédent est inférieur de près de 96 millions à celui prévu au budget, mais cette constatation ne peut être faite qu'à priori: en effet, sans les 130 millions attribués à des fonds, l'excédent de recettes aurait pu être au final supérieur aux prévisions. L'attribution aux fonds, on en a beaucoup parlé cet après-midi, rappelons-le, ce sont 100 millions au fonds de la politique foncière active et 30 millions au fonds d'infrastructures.

Plus que l'excédent de recettes, il faut relever l'augmentation des recettes en valeur absolue car, au final, c'est près de 80 millions de recettes supplémentaires que l'on constate dans les comptes de la DFIN. Les positions les plus significatives sont à souligner au niveau de l'imposition des personnes physiques, revenu et fortune, 6 millions d'amélioration; 12 millions de plus au niveau des personnes morales, capital et bénéfice, et surtout 27 millions supplémentaires au chapitre de l'impôt sur les gains immobiliers. Je ne m'étendrai pas plus sur ces recettes supplémentaires, le Rapporteur général les ayant lui aussi relevées.

**Le Commissaire**. Je remercie le rapporteur de la CFG pour son excellent rapport. Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

### Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)<sup>1</sup>

#### Direction des finances

**Girard Raoul** (PS/SP, GR), **rapporteur**. Le rapport d'activité de la Direction des finances est un document complet qui contient une multitude d'informations intéressantes et pertinentes. Je me permettrai d'en relever l'une ou l'autre. Tout d'abord, en page 14 concernant la GpP, le rapport de gestion laisse à demi-mots penser que cette gestion par prestations est un modèle de gestion sur le déclin. Elle ne satisferait pas forcément les besoins des différents services.

En page 16, une statistique relève les cas de soustraction fiscale: la proportion de dénonciations spontanées, d'une part, celle de rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers, d'autre part, correspondent grosso modo à celle de 2015, soit respectivement 2/3 et 1/3. Concernant les remises d'impôt, là aussi les proportions 2015 et 2016 restent stables, 325 demandes ont été traitées, 134 remises octroyées. Le rapport contient

encore bon nombre de statistiques tout aussi intéressantes que je ne traiterai pas cet après-midi.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

### Rapport et comptes 2016 Banque cantonale de Fribourg (2017-DFIN-30)<sup>2</sup>

#### Discussion et vote

**Girard Raoul** (PS/SP, GR), **rapporteur**. La marche des affaires de la BCF suit toujours la même tendance et on peut s'en réjouir. La BCF continue d'établir des records, tant le bilan que les résultats opérationnel et net sont en augmentation. Le résultat opérationnel augmente de 5,9 millions à 158,5 millions de frs. Le résultat net atteint 123,7 millions et le bilan progresse de 937 millions à 21,6 milliards. Au niveau total du bilan, la BCF se classe deuxième en Suisse romande après la BCV mais devant la Banque cantonale de Genève. Je n'ai pas plus à ajouter.

**Le Commissaire**. Peut-être quelques remarques: les fonds propres après répartition atteignent 1,78 milliard de frs et présentent une quote-part de 17,1%. La Banque cantonale répond donc à toutes les exigences de l'ordonnance sur les fonds propres. Ce résultat se répercute sur les versements au canton, aux communes et aux paroisses qui atteignent 65 millions de frs, soit plus 1 million par rapport à 2015. Peut-être quand même souligner le rôle que joue la Banque cantonale dans le budget de l'Etat. Nous avons négocié à l'époque des mesures d'économie: en 2012, on recevait 30 millions pour le capital de dotation, qui est de 70 millions, et dans les comptes 2016, nous sommes à 45 millions, donc 15 millions de plus. Je dis simplement: «pourvu que ça dure» et il y aura une augmentation également dans les comptes de l'Etat de l'année 2017.

La Banque cantonale contribue également fortement au soutien de l'économie cantonale. En ce qui concerne sa clientèle de particuliers, la BCF demeure un acteur majeur sur le marché hypothécaire: en effet, en 2016, le volume des crédits de construction atteint 626 millions de frs et les créances hypothécaires ont augmenté de 690 millions pour atteindre 14,1 milliards. Le total des avances à la clientèle s'élève à 17,1 milliards. Le rapporteur de la commission l'a déjà dit, la BCF est la banque la plus efficace de Suisse. Je mentionne encore que la Banque cantonale est un employeur important du canton avec 451 employés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont 37,2% à temps partiel, 20 apprentis et 3 stagiaires. Elle dispose de 28 succursales dont 1 en ligne et 58 bancomats. Les travaux de commandes octroyés aux PME se sont élevés à 12,6 millions et l'apport aux sociétés locales à 3,4 millions de frs. Je relève par ailleurs les modifications de la loi sur la Banque cantonale.

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis pp. 821ss.

nale adoptées par le Grand Conseil à la session de juin 2016. Elles ont permis notamment de fixer les métiers des membres du conseil d'administration qui comprend quatre nouveaux membres remplissant toutes les conditions fixées par l'Autorité fédérale de surveillance, la FINMA. Vu son fort développement et conformément aux exigences de la FINMA, la Banque a également dû adapter son organisation puisque cinq membres forment à présent la nouvelle direction générale.

Pour terminer, je tiens à remercier la direction et l'ensemble des employés de la Banque cantonale pour tout le travail accompli qui a permis ce magnifique résultat 2016.

**Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV).** Un des événements marquants de l'année 2016 est la mise en place d'une nouvelle structure avec un nouveau conseil d'administration, dont une femme, avec une nouvelle direction et la promotion de trois directeurs adjoints, dont une femme, trois fondés de pouvoir et huit mandataires commerciaux masculins à la tête de 28 succursales dont une en ligne. Elle assure la formation supérieure de ses collaborateurs, 17 diplômes et certificats obtenus, et forme un bon nombre d'apprentis (20) et stagiaires (3).

Du côté des chiffres, je ne vais pas revenir sur les détails qui ont déjà été énumérés. A relever l'augmentation de 5 millions de frs de la participation versée par la Banque à l'Etat de Fribourg. A ce titre, il faut relever que l'indemnité pour la rémunération du capital est passé depuis 2012, de 30 millions de frs à 45 millions de frs en 2016; cela correspond à l'objectif que s'était fixé le Conseil d'Etat. Cela est évidemment dû aux excellents résultats de la Banque, mais aussi à la force de négociation du représentant du Conseil d'Etat et ministre des finances.

Sur le plan de la concurrence, la BCF caracole en tête depuis plusieurs années déjà, notamment en termes de ratio ou revenus et de son service téléphonique. Quant à la santé financière, elle reste la meilleure des banques cantonales. Il faut relever aussi que notre Banque cantonale est ancrée dans le tissu fribourgeois au même titre que les trois autres piliers d'ailleurs. Elle soutient des institutions sportives, culturelles, sociales ou encore économiques. On peut retrouver dans le rapport l'ensemble de ses activités et la participation à de nombreux événements dont, pour 2016, évidemment Estavayer 2016.

Enfin, un bilan éco-social permet de constater son engagement en matière de green IT: CO<sub>2</sub> neutre, un approvisionnement électrique 50% naturemade, l'utilisation de papier FSC, une surveillance des émissions CO<sub>2</sub> pour les trajets de ses collaborateurs et collaboratrices (moins 21,8% depuis 2008) ainsi que d'autres mesures. S'il y a encore un progrès à faire en terme de développement durable, force est de constater que notre BCF se porte bien. Toutes nos félicitations à la Banque cantonale de Fribourg pour son excellente gestion et

nous la remercions pour son engagement au profit de notre canton. Que ce ciel radieux perdure encore longtemps.

**Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur.** Je remercie M. le Député pour ses remarques. Il a fait l'éloge du rôle de la BCF dans le canton et je peux partager son opinion.

> Au vote, ce rapport et ces comptes 2016 sont approuvés par 75 voix sans opposition ni abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).  
*Total: 75.*

## Comptes de l'Etat

### Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat

**Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur.** Concernant le Pouvoir exécutif et la Chancellerie, je relèverai tout d'abord les charges de la promotion de l'image du canton vers l'extérieur, Fribourgissima, qui s'élèvent à près de 300 000 frs contre 200 000 frs prévus au budget. La différence est financée par un prélèvement de 100 000 frs sur la provision constituée en vue de cette promotion. La majeure partie des fonds a financé la stratégie digitale et l'opération de communication menée lors de la Fête fédérale de lutte. Un montant de 500 000 frs



a été versé aux provisions pour la promotion de l'image. Il s'agit de pouvoir financer les opérations prévues à Saignelégier en 2018 et bien sûr la Fête des vigneronns en 2019.

Je relève également un montant de 323 000 frs qui a été porté en compte au titre de prestation de l'Etat pour Estavayer 2016. Pour rappel, la subvention totale du canton en faveur de cette manifestation s'est élevée à 800 000 frs, dont environ 500 000 frs sous forme de prestations.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)<sup>1</sup>

### Chancellerie d'Etat

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*), **rapporteur**. Avec quatre votations fédérales, les élections communales en février et les élections cantonales à l'automne, la Chancellerie relève le bon fonctionnement du système de gestion des élections et votations. La collaboration entre l'Etat, les préfectures et les communes s'est poursuivie de manière intensive en 2016 afin de rendre possible la tenue de ces différents scrutins. Le support, mis à disposition des préfectures et des communes pour répondre aux questions techniques et résoudre les éventuels problèmes, a fait ses preuves. L'acceptation finale du logiciel a été signée et validée par le comité de pilotage du projet lors de sa dernière séance en décembre 2016, mettant ainsi un terme au projet.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, le programme entre dans la phase d'exploitation courante.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). J'ai une petite question concernant les Archives de l'Etat de Fribourg, rattachées à la Chancellerie. J'ai constaté avec un grand intérêt le travail réalisé aux Archives, de conservation, de restauration, de microfilmage et autres et, parmi les éléments mentionnés dans le rapport, par exemple des parchemins du fonds d'Hauterive des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles ainsi que, tout de même, des lettres des rois de France du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ceci dit, par intérêt, j'ai souhaité voir si je les trouvais sur le site internet des Archives et il n'y avait rien. Y avait-il une raison de cacher ces lettres ou peut-être sont-ce des anciennes dettes? Peut-être ai-je mal regardé! Mais, ne pourrait-on pas davantage mettre en valeur ces éléments-là traités dans nos Archives? Ces documents sont publics et pourraient certainement intéresser les chercheurs d'ici et d'ailleurs.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*), **rapporteur**. Je remercie M. Bonny pour sa question mais je laisserai M. le Commissaire du gouvernement tenter une réponse.

**Le Commissaire**. Je n'ai pas plus d'informations que M. le Député Bonny. Je me renseignerai auprès de la Chancellerie, respectivement de M<sup>me</sup> la Chancelière. Je donnerai une réponse hors séance à M. le Député Bonny.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)<sup>1</sup>

### Conseil d'Etat

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*), **rapporteur**. En 41 pages, le Conseil d'Etat traite de l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental. Par ailleurs, en 45 séances – même nombre qu'en 2015 – le Conseil d'Etat a adopté 1082 arrêtés, 63 nouveaux règlements ou ordonnances, 45 révisions de règlements ou ordonnances. Il a transmis 18 projets de lois, 25 projets de décrets et 25 rapports au Grand Conseil. D'autre part, je relève qu'avec l'entrée en vigueur de la décision du Conseil d'Etat d'attribuer 100 bouteilles de vin à la célébration effective des 100 ans de citoyens fribourgeois, aucun cadeau ni présent n'a été remis en 2016.

**Le Commissaire**. Je ne voulais rien dire parce que je n'ai pas de remarque, mais je veux répondre à M. le Député Bonny parce qu'entretemps on m'a aidé à trouver la réponse: ces documents ne sont pas encore disponibles sur internet; il y a beaucoup de travaux actuellement pour les mettre à disposition du public, mais ils ne sont pas encore accessibles sur internet.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Comptes de l'Etat

### Pouvoir législatif

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*), **rapporteur**. L'excédent de charges du pouvoir législatif se monte à 3 227 000 francs, avec une très légère différence par rapport au budget. Je relève ici que le nombre de séances, 30 au lieu de 28 prévues, augmente les charges. Par contre, l'abandon du papier produit des effets positifs au poste Publications.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

## Comptes de l'Etat

### Direction de la santé et des affaires sociales

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Permettez-moi d'abord de remercier M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, M. Geinoz, secrétaire général et M<sup>me</sup> Oswald, conseillère économique, pour leur disponibilité, la clarté des informations et les réponses précises qui nous ont été données lors de l'examen des comptes 2016 de la Direction de la santé et des affaires sociales. Ceux-ci bouclent avec des charges de 1,016 milliard et des revenus totaux de 345 millions, soit un excédent de charges de 671,4 millions, en diminution de 0,9 million par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015.

Les principales causes de l'écart avec le budget 2016 au niveau de l'excédent de charges du compte de résultats s'expliquent par la constitution de provisions pour un montant total de 7,1 millions dans les comptes 2016 destinées aux risques tarifaires du réseau hospitalier et aux charges supplémentaires liées à l'asile, à l'assurance-maladie et aux hospitalisations hors canton. Ces charges supplémentaires sont compensées par des charges inférieures ou des recettes supérieures à celles prévues au budget, notamment dans les domaines de l'assurance-maladie, du HFR (récupération sur le décompte 2015) et de l'aide sociale.

L'écart entre les comptes 2015 et les comptes 2016 est de +15 millions dans les charges du compte de résultats avec, d'une part, les hospitalisations hors canton et, d'autre part, les prestations complémentaires (PC) et l'asile, compensés par des charges en moins, -15,9 millions dans le domaine des EMS, et par un montant total de versements aux provisions inférieur à 2015, soit au final un excédent de charges de -0,9 million en 2016 par rapport à 2015.

Il convient de rappeler que des crédits complémentaires ont été requis par la DSAS en 2016 pour un total de 12 016 091 frs, comprenant deux montants particulièrement importants, soit 8,948 millions pour les hospitalisations hors canton et 2 millions pour l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Au niveau du personnel, nous constatons une différence insignifiante de +0,03 EPT par rapport au budget 2016.

J'en viens maintenant aux centres de charges qui appellent certains commentaires, en particulier, au niveau du Service de la santé publique. Les charges totales sont en augmentation de +10,1 millions, alors que les revenus augmentent de +6,3 millions. Au final, l'excédent de charges est de +3,8 millions ou +1% par rapport au budget. Les principales causes de l'écart au niveau des charges sont le versement de 2,5 millions aux provisions pour risques tarifaires et 8,9 millions pour les hospitalisations hors canton, ce qui représente tout de même +13% par rapport au budget. A noter que les hospitalisations hors canton figuraient pour 75,3 millions aux comptes 2015

contre 77,5 millions aux comptes 2016, soit une augmentation de 2,2 millions. Maintenant, quelques précisions concernant les contributions pour hospitalisations hors canton, qui intégraient au budget 2016 un accroissement du nombre de cas par rapport aux prévisions 2015. Cette prévision se basait sur les augmentations de dépenses constatées de 2012 à 2014. Or, ces augmentations sont insuffisantes car elles cachent deux paramètres opposés, soit l'augmentation du nombre de séjours et la baisse du coût moyen par cas.

Si l'on compare l'évolution des cas d'hospitalisations extra-cantonales et leurs coûts pour les cantons de Suisse occidentale et du Tessin, on constate que Fribourg enregistre la plus forte augmentation du nombre de cas liés à une participation financière du canton. Cela s'explique par le fait que nous avons déjà, sous l'ancien régime de financement hospitalier, de nombreux patients qui se faisaient hospitaliser dans d'autres cantons, surtout à Berne. S'ils y allaient par convenance personnelle, le canton ne participait pas aux frais, alors que depuis 2012, avec le nouveau système, il doit y participer. En revanche, contrairement à la plupart des cantons, Fribourg enregistre une nette baisse du coût moyen par cas. On constate également que les prestations effectuées hors canton sont pour une bonne partie des prestations de base que l'on peut obtenir également à Fribourg et ne concernent pas des spécialisations. On estime ainsi que les 2/3 du coût total des hospitalisations hors canton, soit environ 50 millions, sont liés à des hospitalisations par convenance personnelle, le solde correspondant à des interventions non disponibles au HFR. Ce sont autant de rentrées financières, dont 10% réservés aux investissements, qui échappent au canton ainsi que des places de travail.

Au niveau des recettes, on notera la récupération sur le décompte final 2015 du HFR, qui est de 6,1 millions. Concernant le HFR toujours, si l'on compare les chiffres des comptes et du budget de l'Etat, on peut relever les informations suivantes: Les comptes 2016 s'élèvent à 162,8 millions d'acomptes 2016 et -6,1 millions de solde de décompte 2015. En comparaison, les comptes 2015 s'élevaient à 162,5 millions d'acomptes et -3,7 millions de solde de décompte 2014. En ce qui concerne les «Autres prestations» du HFR, le financement transitoire, comme son nom l'indique, est provisoire et, tel que cela a été convenu, devra prendre fin en 2018. Bien que ce montant diminue régulièrement depuis le départ, soit 46 millions en 2013, il s'élève encore en 2016 à quelque 22 millions. Il faut savoir que dans le financement transitoire, on estime que 10 à 15 millions par année concernent la prise en charge des surcoûts salariaux.

Les subventions cantonales pour les soins et l'aide familiale à domicile sont inférieures de 977 067 frs au budget 2016. Cela s'explique par le fait que les services de soins à domicile ont utilisé 382,4 EPT au lieu de 396,3 EPT autorisés. Ainsi 13,9 EPT n'ont pas été utilisés, ce qui est regrettable car dans certains districts, il y a un besoin évident de personnel supplé-

mentaire, alors que d'autres districts n'utilisent pas l'intégralité des EPT à disposition.

Pour le Service de l'action sociale, les charges et revenus augmentent dans des proportions relativement importantes et, au bout du compte, l'excédent de charges est en augmentation de 2,5%. Un montant de 1,6 million a été versé aux provisions pour les charges supplémentaires liées à l'asile. Simultanément, un prélèvement de 2 millions sur ces mêmes provisions a été opéré. L'aide sociale en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés a totalisé un montant de 49,734 millions contre 33 millions prévus au budget. Ce montant est remboursé par la Confédération à hauteur de 41,576 millions. Les personnes admises à titre provisoire depuis plus de sept ans et les réfugiés au bénéfice d'un permis B depuis plus de cinq ans sont à charge exclusive du canton. Cette charge nette s'élève par conséquent à 8,1 millions alors que le budget l'évaluait à 4 millions.

Deux éléments expliquent ces chiffres: d'une part, les frais d'encadrement et d'assistance sont supérieurs aux forfaits versés par la Confédération, d'autre part, l'attribution des requérants admis à titre provisoire engendre au fil des années une augmentation de la charge nette pour le canton puisque la Confédération ne verse plus rien après sept ans. Une solution est recherchée par la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales qui va aborder la cheffe du Département fédéral de justice et police. A signaler également une augmentation importante de requérants mineurs non accompagnés; ils étaient 30 en 2014 et sont 110 au 31.12.2016. Leur nombre induit des coûts supplémentaires dus à l'encadrement et au suivi qu'ils nécessitent.

Enfin, concernant les assurances sociales, une provision de 3 millions est constituée pour des dépenses futures en matière de prestations d'assurance-maladie. Il convient de relever que les subventions cantonales pour l'assurance-maladie sont inférieures de 2,6 millions au budget. Le budget 2016 était basé sur le budget 2015, qui s'est finalement soldé par des dépenses plus basses que prévu. Quant aux subventions fédérales encaissées en 2016 pour la réduction des cotisations à l'assurance-maladie, elles sont supérieures de 1,6 million au budget.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse et je n'ai rien à ajouter.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)

### Direction de la santé et des affaires sociales<sup>1</sup>

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Je me limiterai à relever quelques points qui ont marqué l'année 2016. Pour l'HFR, un comité de pilotage a été créé et a commencé la mise en œuvre de la stratégie 2013–2022. Première étape: évaluer les futurs besoins en infrastructures pour le site de Fribourg et adapter le master plan en conséquence.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) s'est employé à la mise en place de nouvelles structures et prestations qui verront le jour dans un futur proche. Le RFSM est en train de se doter des technologies administratives et médicales nécessaires à l'introduction des DRG en psychiatrie.

Sur proposition de la commission cantonale de planification sanitaire, le Conseil d'Etat a introduit en 2016 un moratoire sur la mise en service d'équipements médicaux lourds sur le territoire cantonal. Cette mesure, valable jusqu'au 31 décembre 2017, doit permettre au canton, d'une part, de contenir une offre en CT-Scan et en IRM en forte augmentation, avec des conséquences sur les coûts de la santé, d'autre part, de mettre en place une planification de ces équipements médicaux de pointe sur la base d'une étude des besoins.

Une cheffe de projet a été engagée pour mener à bien le projet de cybersanté, qui a pour but d'établir une plateforme informatique cantonale permettant d'échanger des informations médicales sur les patients, toutefois dans le respect du cadre fixé par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient.

2016 a aussi été l'occasion de mener les travaux de réflexion sur la création, à Fribourg, d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille.

Concernant Senior+, une étape déterminante a été franchie en 2016 avec l'adoption de trois lois: la loi sur les seniors, la loi sur les prestations médico-sociales et la loi sur l'indemnité forfaitaire. La DSAS prépare actuellement la mise en place d'un outil d'évaluation des besoins de la personne âgée, commun à tous les prestataires de soins. L'évolution des besoins de places en institutions pour adultes en situation de handicap a conduit la DSAS à préparer, avec plusieurs institutions du canton, la création d'environ 80 nouvelles places d'ici fin 2018. Dans le secteur des EMS, les Conseils d'Etat fribourgeois et vaudois ont donné leur feu vert, en décembre 2016, à la réalisation d'un projet pilote qui permettra aux habitants de la Broye fribourgeoise et vaudoise d'être hébergés dans les EMS de la région.

Au niveau de l'asile, l'année 2016 a vu diminuer le nombre de requérants d'asile arrivés en Suisse et dans le canton de

<sup>1</sup> Le rapport de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Fribourg, où ils furent 821 contre 1391 en 2015. Le nombre de requérants d'asile séjournant dans le canton à la fin de l'année – 2105 personnes – est toutefois légèrement supérieur à l'année précédente. Quant au nombre de réfugiés, il est en nette augmentation – de 1000 à 1300 – en raison d'un traitement plus rapide des dossiers et d'un taux d'octroi de l'asile plus élevé. Le canton élabore un plan d'urgence afin d'être prêt en cas d'afflux soudain.

Un des défis actuels est l'intégration des requérants d'asile mineurs non accompagnés et des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. Afin de renforcer leur accueil et l'information, d'assurer l'acquisition du français et de l'allemand, de favoriser l'accès à la formation professionnelle, plusieurs mesures ont été prises, dont l'ouverture de 13 nouvelles classes de base de langue ou la mise en œuvre du projet Intégration via Prévention, en collaboration avec la Police cantonale.

Enfin, le premier rapport périodique sur la pauvreté dans le canton de Fribourg a été publié en septembre 2016. Les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus exposées. Une base de données a été construite spécifiquement pour élaborer ce rapport. Elle permettra de suivre les évolutions lors de ses prochaines éditions. Le taux de pauvreté, actuellement de 3% dans le canton de Fribourg, est relativement modeste.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2016 Hôpital fribourgeois (2017-DSAS-34)<sup>1</sup>

### Discussion

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. J'ai déjà donné un certain nombre d'informations dans l'examen des comptes et je vais relever quelques éléments complémentaires, notamment dans le rapport annuel.

Après trois ans de travaux, le HFR de Meyriez a réouvert ses portes en avril 2016. Au niveau des comptes du HFR, on constate un montant à charge de l'Etat de 158,6 millions. Le montant est inférieur au mandat de l'Etat en raison d'un volume d'activités inférieur à celui prévu et un solde en faveur de l'Etat de constitution et dissolution de provisions financées par l'Etat. Les comptes annuels bouclent avec un déficit de 7,16 millions alors même que l'activité hospitalière a augmenté de 1,7% dans le domaine stationnaire. L'activité ambulatoire augmente de + 9% et celle du service des urgences de 9,9%.

Face à la situation financière du HFR, qui s'est détériorée en 2016, nous sommes préoccupés par la faible capacité d'investissements du HFR alors que le projet du nouveau site de Fribourg est devisé à 400 millions, voire davantage. Pour

terminer, nous ne pouvons que déplorer la lenteur des procédures juridiques concernant la fixation du DRG pour les années antérieures. Cette situation entraîne des incertitudes à répétition dans les comptes et les budgets, qui restent ainsi provisoires d'année en année.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**. Rien à ajouter si ce n'est que j'aimerais remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du HFR, qui s'engagent au quotidien pour la qualité des soins dans notre canton.

**Ganiox Xavier** (PS/SP, FV). Je rappelle mes liens d'intérêts: je suis membre de l'USF. Je profite de la discussion sur le rapport du HFR pour évoquer la situation particulière des salariés de la buanderie de notre hôpital. Comme vous le savez, le personnel de la buanderie est menacé quant à son avenir puisqu'un projet d'externalisation le concerne directement. Les salariés ont déjà manifesté leurs craintes en organisant deux débrayages dont la presse et les médias se sont fait l'écho. Ce qui est en jeu, ce sont 32 postes de travail fixes, 12 postes d'apprentissage, une dizaine de places pour les civilistes et une dizaine de places pour les personnes issues des ORP et également une vingtaine de places de stage.

J'interviens sur cette situation particulière de la buanderie du HFR car nous attendons une position claire, une position forte du Conseil d'Etat en matière de préservation de l'emploi. Sur les réseaux sociaux, sur Facebook, en date du 11 avril 2017, M. Georges Godel s'exprimait au sujet de Billag en affirmant: «Ça suffit, il faut absolument revoir le système des marchés publics. Adjurer à une entreprise qui n'existe pas, c'est vraiment prendre les gens pour des imbéciles. Nous devons examiner la situation avec nos parlementaires fédéraux pour changer ce système.» Bravo, M. Godel, mais nous attendons aussi pareille détermination pour le personnel qui travaille au sein du HFR et, cette fois, avec une détermination qui soit suivie d'effets concrets!

Le 28 avril dernier, les salariés ont fait connaître leur analyse de la situation en présentant une étude détaillée des projections financières à dix ans. Dans cette étude, il ressort avec évidence que le maintien d'une buanderie publique coûterait moins que l'externalisation du service et ceci quel que soit le modèle de société privée retenu. Nous avons sous les yeux un exemple rare mais patent d'un processus de privatisation qui se révèle moins attractif que le développement d'une structure publique. Il n'y a donc aucune raison pour que le Conseil d'Etat s'évertue à maintenir une position qui ne fait de l'externalisation de la buanderie que la seule et imaginable solution.

Sur ce dossier très actuel de la buanderie du HFR, nous attendons des précisions et les perspectives retenues par le Conseil d'Etat.

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis pp. 821ss.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis un ancien de l'Hôpital cantonal et je suis président des médecins fribourgeois, autant hospitaliers que des médecins installés.

Nous avons entendu que le nombre de patients a augmenté au HFR, tant au plan stationnaire qu'ambulatoire. Magnifique! En revanche, les résultats financiers ne sont pas brillants. Nous avons enregistré une certaine perte et j'ai essayé, au travers du rapport que j'ai reçu, d'expliquer le pourquoi de cette situation.

Je voudrais d'abord m'expliquer sur les comptes. J'ai l'habitude de travailler aussi dans d'autres sociétés et lorsque j'ai une entreprise de la taille du HFR, qui me donne ses comptes sur deux pages, j'ai un peu de la peine à les suivre, surtout lorsqu'il y a beaucoup de déficit. Je souhaiterais quand même avoir des comptes un peu plus détaillés en tant que député sur cette grande entreprise du canton. Le HFR est un mastodonte, c'est un grand animal. J'essaie à chaque fois de me demander de quelle maladie il souffre. Je crois qu'il souffre d'hyperthyroïdie. Je m'explique. C'est un appareil extrêmement lourd et qui doit fournir des prestations de base. Son équipement lourd ne lui permet pas d'offrir des prestations qui seraient à la hauteur des investissements qu'il fait. Ça se voit au nombre de patients qui ont été traités et au chiffre d'affaires qu'il a réalisé. Donc, il y a dans la stratégie du HFR quelque chose qui manque. On a voulu tout lui donner, on a voulu que tout se concentre vers ses portes d'entrée et, ensuite, on a bloqué l'entrée. 50% des Fribourgeois sont traités en dehors du HFR. Pourquoi? Là, vous avez l'explication du médecin.

Si vous vous faites une entorse de la cheville, c'est un petit cas. Et pourquoi ce cas doit-il aller au HFR et pourquoi fait-on un contrôle au HFR de ce cas-là? Lorsque je suis médecin et que je dois adresser un patient au centre, je ne trouve pas de rendez-vous avant trois mois. J'ai fait deux fois le téléphone. La troisième fois, j'appelle à Berne où, dans l'heure qui suit, j'ai un rendez-vous pour mon patient dans les deux semaines. Donc, en forçant l'entrée autour des urgences, vous avez un grand flux de patients mais vous ne traitez pas les patients qui auraient des pathologies qu'on devrait traiter avec un haut rendement. C'est quelque chose à quoi il faut réfléchir. Je crois qu'il y a aussi le virage de l'ambulatoire. J'ai lu entre les lignes de quelques collègues que, finalement, des thérapies, qui pourraient se faire en ambulatoire, se font ici dans un environnement stationnaire, qui est nettement plus cher. Il faudrait faire ces prestations ailleurs qu'au HFR. Il faudrait aussi essayer de rechercher des synergies que nous pourrions avoir avec les autres partenaires de la santé. Depuis les trois mois que je suis ici au Grand Conseil, la politique de santé – je le vois sur mon iPhone lorsque je reçois des messages – c'est le HFR. Il y a d'autres institutions pour traiter le 50% des patients supplémentaires qui sont traités dans le canton.

Ce que je souhaite, c'est que l'on s'adapte aussi à ce nouveau vent de la médecine, qui est ambulatoire. Si vous avez une grande infrastructure stationnaire, vous n'allez pas travailler avec les tarifs ambulatoires. Je vous mets encore en garde. Vous savez que M. Berset, notre conseiller fédéral, a proposé une révision de notre tarif. Pour vous donner un ordre de grandeur, la radiologie actuellement –, si je suis les chiffres de l'hôpital de Triemli de Zurich qui, lui, les publie – les prestations de radiologie rapportent 55% du chiffre d'affaires. Donc, il faut absolument qu'on réfléchisse et qu'on change la stratégie pour pouvoir avoir une synergie avec tous les acteurs de notre système de santé.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied im Mitgliederrat der CSS und auch in der kantonalen Kommission für Gesundheitsfragen – bisher noch ohne Sitzung, ich hoffe, es wird bald eine geben.

Wie Sie wissen, habe ich mich schon längere Zeit mit dem Spitaldossier befasst – wir haben ja auch eine Motion in diesem Bereich eingereicht – und ich habe hier bereits mehrmals Fragen zur Strategie des Spitals gestellt. Ich möchte die Antworten nicht vom Verwaltungsrat – die interessieren mich auch –, sondern von der Regierung erhalten.

Auf die Gefahr hin, langweilig zu sein, stelle ich diese Fragen erneut, weil ich die Antworten nie erhalten habe.

Die erste Frage ist die gleiche wie letztes Jahr: Es geht um die ganze Diskussion: Wo stehen die Verhandlungen? Haben Sie vom Gericht Neuigkeiten erhalten? Es ist eine sehr wichtige Grösse für die Spitalfinanzierung und hier haben wir ein grosses Problem.

Die zweite Frage: Jahr für Jahr stellen wir fest, dass sich immer mehr Freiburger ausserhalb des Kantons behandeln lassen. Man sagt, es gingen viele Deutschfreiburger nach Bern. Dies ist jedoch nur die halbe Wahrheit: Es gehen auch viele Welschfreiburger nach Lausanne und nach Genf. Hat man sich wirklich um diese Frage gekümmert? Weiss man – neben dem Klischee Sprache –, warum das so ist? Und wenn man das weiss: Was hat man unternommen, um dagegen vorzugehen und welche Strategie hat man in diesem Bereich?

Die dritte Frage: Im Spital fallen vermehrt Kosten an für Leute, die pflegebedürftig sind, die im Spital bleiben müssen, weil keine Pflegeheimplätze vorhanden sind oder weil momentan keine vorhanden sind. Es gibt andere Kantone, die Übergangslösungen für solche Fälle haben. Es ist verständlich, dass Leute nicht von heute auf morgen entscheiden können, in ein Pflegeheim zu gehen. Hat der Kanton bei dieser Problematik Lösungen zur Hand, mit denen man das Spital irgendwann entlasten könnte?

Meine letzte und vermutlich schwierigste Frage: Die Übergangfinanzierung geht im Jahre 2018 zu Ende. Für das Spital

ist das ein grosser Betrag – heute noch 22 Millionen Franken. Frau Staatsrätin, was kommt danach?

**Wickramasingam Kirthana** (PS/SP, GR). Vouloir gérer l'hôpital public comme une entreprise rentable est une illusion. Les prestations d'intérêt général ont un coût, et semblerait-il, elles sont sous-évaluées. En effet, on annonce une hausse d'activité de plus de 10% et, malgré tout, un déficit de 7 millions. On ne peut pas comparer l'hôpital public et les hôpitaux privés. L'hôpital public ne peut pas sélectionner les patients rentables.

Pour les employés, le rythme de travail est de plus en plus important. L'activité augmente mais les effectifs ne suivent pas. Les durées de séjours sont raccourcies, ce qui implique une charge de travail de plus en plus intense. Les soignants n'ont pas assez de temps à passer avec leurs patients. Ce qui est terrible dans tout cela, c'est qu'une des raisons qui pousse à choisir de travailler dans le domaine des soins, c'est souvent l'amour du contact humain. Aujourd'hui, on sent une situation difficile. Les équipes travaillent toujours en flux tendu. Ces personnes perdent donc le sens et les raisons qui les ont poussées à choisir ce travail.

Dans ce contexte, la volonté de la Direction de sortir le personnel du HFR de la LPers n'est pas acceptable. Cette attitude vis-à-vis des employés est honteuse. L'objectif de sortir le personnel de la LPers, afin de pouvoir baisser les salaires et économiser sur le dos des employés, relève du mépris pour tout le travail accompli par ces hommes et ces femmes dont la mission chaque jour est de garantir à la population, à moi, à vous, un service de soins appropriés. On ne peut pas presser le personnel comme un citron et durcir encore leurs conditions de travail. A terme, c'est la qualité des soins qui est en péril. Alors que le personnel est déjà fortement mis sous pression et la charge de travail en constante augmentation, le prix des repas a été augmenté, les frais de parking s'élèvent désormais à 50 francs par mois depuis début mai. Sans parler de la privatisation de la buanderie sur laquelle mon collègue est déjà intervenu, après celle déjà effective de la crèche, ces attaques contre la LPers font mal et ne sont pas acceptables.

Malgré tout, j'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui travaillent au HFR et qui, malgré les pressions, fournissent un service de qualité.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je serai bref, j'ai juste deux remarques. Notre collègue député, M. Castella, et notre conseiller d'Etat, M. Georges Godel, en ont parlé tout à l'heure: ce serait un souhait que le Conseil d'Etat réfléchisse à s'engager davantage financièrement pour le HFR. On a vu que plusieurs appels ont déjà été lancés dans ce sens-là. C'est peut-être le moment!

Une deuxième petite remarque concerne le rapport en lui-même. Je souhaiterais que M. Menoud, président du conseil d'administration, et M<sup>me</sup> Kaech, directrice générale, ne

confondent plus le rapport annuel du HFR avec un book photos personnel. En effet, sur les onze premières pages, il n'y a qu'eux en photo. Je trouve cela un peu dommage. Quand on est en recherche d'économies, je pense qu'il n'y a pas de petites économies et cela n'apporte aucune plus value. Personnellement, sur ces onze premières pages, j'aurais préféré vraiment davantage d'informations pertinentes, intéressantes telles que celles qui ont été développées, par exemple, par notre collègue député, M. Schumacher.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Tout d'abord, je vais vous dire que, vu que j'ai pu en profiter, le HFR donne des soins de qualité. Néanmoins, il n'empêche que beaucoup de questions se présentent face à l'avenir de notre hôpital, qui subit une crise majeure, en tout cas sur le plan financier.

Cela a été dit dans l'introduction, il y a des financements transitoires qui durent, qui sont encore importants et qui doivent prendre fin. Il y a des prestations d'intérêt général qui sont, soi-disant, sous-évaluées. A ce jour, un dialogue doit se tenir entre le Conseil d'Etat et le HFR pour avoir une position claire sur ces prestations d'intérêt général. Il n'est pas normal, après des années, que ce point ne soit toujours pas réglé. Nous avons une stratégie Polaris qui a été adaptée, modifiée. Elle n'a pas été forcément entièrement communiquée. On entend aujourd'hui que le HFR n'a pas les moyens financiers de mettre en application cette stratégie. On entend souvent parler d'équipements lourds à la pointe de la technologie, alors que nous sommes convaincus que la mission de l'hôpital est de servir des soins de base de qualité pour les Fribourgeois qui ont tendance, et c'est regrettable, à aller se faire opérer ailleurs. Face à ces grands points d'interrogation, nous aimerions connaître la position soit du conseil d'administration, soit du Conseil d'Etat.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Je remercie les différents intervenants pour leurs questions et les remarques. Tout d'abord, concernant la privatisation de la buanderie du HFR, M. Ganioz demande à connaître la position du Conseil d'Etat. Je ne suis pas en mesure d'y répondre. Je ne sais pas si M<sup>me</sup> la Conseillère pourra en dire plus.

Les autres intervenants, MM. Schumacher, Bapst, Castella et M<sup>me</sup> Wickramasingam ont abordé des questions en relation avec les résultats financiers, en lien avec l'augmentation de l'activité stationnaire et ambulatoire mais des résultats financiers négatifs. Il est aussi question de l'adéquation entre l'équipement et les prestations fournies. Donc, on demande certaines adaptations aux tendances nouvelles, y compris dans l'augmentation des activités ambulatoires. M. Bapst a posé des questions précises sur les DRG, les hospitalisations hors canton, le coût des hospitalisations dues au manque de places dans les EMS et le financement transitoire.

La remarque M<sup>me</sup> Wickramasingam concerne la situation du personnel du HFR et l'idée de le sortir de la LPers, projet qu'elle critique. M. Bonny fait une remarque sur les photos

du rapport d'activité; je pense qu'on en prendra note. Il parle d'un engagement financier supplémentaire. Vous constaterez que toutes ces questions sont liées à une stratégie, tant du conseil d'administration que du Conseil d'Etat. Je ne pense pas être à même de fournir des explications circonstanciées, c'est la raison pour laquelle je passe la parole à M<sup>me</sup> la Conseillère.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Tout d'abord, pour répondre à la question de M. le Député Ganiot concernant la privatisation de la buanderie, ou en tout cas l'intention, je rappelle que ce dossier-là est clairement de la compétence du conseil d'administration du HFR et pas du tout de celle du Conseil d'Etat. Donc, l'étude détaillée qu'ont réalisée les syndicats a été remise à la direction du HFR, qui est en train d'analyser ce rapport. Le conseil d'administration attend le résultat de cette analyse pour discuter de ce dossier. En l'état, les discussions sont en cours. Le conseil d'administration s'est engagé à analyser l'étude qui a été faite par les syndicats. De plus, une rencontre est prévue entre une délégation du conseil d'administration et les syndicats dans le courant du mois de juin.

En ce qui concerne les questions de M. le Député Schumacher, qui a regretté de ne pas disposer de comptes détaillés du HFR, je rappelle la loi sur le financement des hôpitaux et la loi fédérale sur ce nouveau financement. Donc, il n'appartient plus à l'Etat et aux députés d'examiner les comptes détaillés du HFR. Ce qui appartient aux députés, au Conseil d'Etat et à ma Direction évidemment est l'achat de prestations, c'est-à-dire l'achat de volumes de prestations à l'Hôpital fribourgeois pour lesquels nous exerçons tous les contrôles adéquats. Ensuite, il y a deux autres lignes dans le budget: les «prestations d'intérêt général», qui sont les prestations telles que la loi fédérale le prévoit: le bilinguisme, la formation et la recherche, l'aumônerie, la liaison et le financement, notamment de questions telles que la crèche par exemple, et une série d'autres éléments.

Les prestations d'intérêt général du mandat 2016 atteignaient le montant de 8,3 millions. Les «autres prestations» sont des mandats donnés à l'hôpital pour des tâches d'intérêt public, comme la permanence par exemple, le service social de liaison, l'équipe de l'unité d'accueil temporaire, le projet d'assistantat en cabinet, les urgences et j'en passe; il y a toute une liste de prestations. Ces «autres prestations» coûtent 24,701 millions dans le mandat 2016. Il reste, effectivement le montant du financement transitoire de 22 millions. J'ai eu l'occasion de le dire, depuis 2012, on n'a jamais voulu reconnaître d'un bloc tout le déficit de l'hôpital car il fallait clairement identifier les prestations au préalable. Il reste des prestations d'importance, c'est-à-dire les urgences et la question du surcoût salarial, sur lesquelles on est depuis longtemps en discussion avec la Direction des finances. On doit trouver un accord sur ces questions-là, faute de quoi, évidemment, ce sera difficile, voire impossible, d'avoir un financement transitoire à zéro.

On n'a jamais dit que le financement transitoire à zéro voulait dire des économies totales pour le HFR, mais des transferts dans les différentes rubriques. A cela s'ajoute évidemment la question du dossier de sortie éventuelle de la LPers. Donc, toutes ces discussions sont en cours actuellement.

M. le Député Schumacher a évoqué la question de la concentration au HFR, des contrôles qui se font au HFR. Le constat que nous faisons, c'est que le HFR est de plus en plus sollicité pour les urgences. On va aux urgences du HFR, que ce soit aux sites de l'Hôpital cantonal, de Riaz ou de Tavel, pour de la «bobologie». La population fribourgeoise utilise les urgences de l'hôpital souvent comme médecin de famille, soit parce qu'elle n'en a pas, soit parce qu'elle n'en trouve pas, soit que les médecins de famille sont en congé ou en vacances. Tous ces éléments font que les urgences sont de plus en plus sollicitées. J'en veux pour preuve qu'on a eu 73 647 situations aux urgences en 2015 et 80 918 en 2016. C'est plus 7000 personnes environ qui sont venues. Un tiers de la population, et non pas parce que j'y serais allée trois fois, mais un tiers de la population nommément passe au HFR que soit pour les urgences, pour l'ambulatoire ou pour le stationnaire. Le virage ambulatoire, l'hôpital l'a pris dans toute la mesure du possible. Si vous prenez l'oncologie, par exemple, nous sommes un des cantons qui avons le plus de traitements en ambulatoire. Si l'on se compare avec d'autres cantons, il y a encore des traitements en oncologie – vous le savez – qui sont faits en stationnaire dans d'autres cantons et qui sont en ambulatoire chez nous. On va poursuivre le développement de l'ambulatoire. D'ailleurs, dans notre planification sanitaire, on a mis une pression sur le virage ambulatoire. Sur la question du contrôle du sang, je la prends. Je vais vérifier auprès du HFR ces questions-là.

Concernant les partenaires, je crois que, clairement, on travaille avec l'ensemble des partenaires dans ce canton. J'en veux pour preuve d'abord la planification hospitalière pour laquelle on a fait un appel d'offres. On a donné, octroyé des prestations à l'Hôpital fribourgeois, mais aussi à la Clinique générale, à la Clinique Daler. Il n'y a pas de privilèges que ce soit pour les uns ou pour les autres. Ils ont répondu aux appels d'offres. On a octroyé les mandats et on couvre, dans la mesure du possible, les besoins des Fribourgeois. Avec les médecins de famille, nous travaillons aussi en partenariat. Nous avons développé les projets d'assistantat en cabinet. Nous avons – vous le savez aussi, travaillé avec votre association sur les médecins répondants en EMS. Nous travaillons actuellement, et vous êtes dans le comité de pilotage, sur la cybersanté. Cela fait longtemps que j'appelle de mes vœux un accord avec les médecins de famille pour faire un service d'urgences par les médecins de famille, à l'hôpital. Là, des blocages existent d'un côté comme de l'autre, je dois le dire et je le regrette parce que je pense que c'est une réponse à ce souci.

En ce qui concerne les questions de M. le Député Baspt sur les DRG et l'état des négociations: toujours au Tribunal fédéral! 2012: Tribunal fédéral, 2013: Tribunal fédéral, 2014: Tribunal fédéral, 2015 et 2016: on attend les décisions. Donc, on n'a pas renégocié les tarifs puisqu'on téléphone régulièrement au Tribunal fédéral. On attend que les jugements se fassent. Je rappelle quand même qu'en 2012, on était sur un DRG de 10 150 francs. Aujourd'hui, on est à 9900 francs pour les comptes 2016 et 9850 pour le budget 2017. Chaque année, nous avons une pression à la baisse, ce qui rend aussi difficile le bouclage des comptes de l'Hôpital fribourgeois. Comment voulez-vous boucler les comptes avec des charges de personnel qui augmentent – rien qu'en 2017, les paliers et la Caisse de pension, c'était plus de 7 millions pour l'Hôpital fribourgeois – et toujours moins de rentrées. Il faudra m'expliquer quelle entreprise peut résoudre cette quadrature du cercle. C'est extrêmement compliqué! J'en profite pour lancer un appel à M. le Député Baspt. Vous avez déclaré, dans vos liens d'intérêts, être membre du conseil des sociétaires de la CSS. Nous avons gagné sur le Tarmed pour 2013. Nous sommes en discussion avec la CSS pour les tarifs 2014, 2015, 2016 et 2017. Nous avons trouvé un accord avec tarifsuisse, toujours pas avec CSS. Donc, si vous pouvez nous aider, c'est volontiers, M. le Député!

La question des hospitalisations hors canton toujours plus nombreuses? C'est historique. On avait déjà des hospitalisations hors canton. Cela ne date pas du HFR, c'est encore bien plus ancien. C'est vrai qu'avec l'ouverture des frontières, on voit qu'on a chaque année un peu plus d'hospitalisations hors canton. Notre souci est que les deux-tiers de ces prestations sont des prestations de base qu'on peut faire dans le canton. Donc, si on les faisait dans le canton, ce serait du personnel actif dans le canton, des investissements qui pourraient être faits dans le canton. Là, je partage ce souci des hospitalisations hors canton. Nous avons demandé un rapport à l'Observatoire de la santé pour examiner la situation. Nous allons lancer un questionnaire à tous les patients qui sont allés hors canton pour savoir pourquoi ils y sont allés, quelles sont les raisons qui ont motivé leur choix d'aller hors canton. Cela, pour tenter d'examiner ce qui se passe par rapport à ce sujet, pour voir aussi quelles améliorations pourraient être offertes. D'ici quinze jours, j'ai aussi une séance avec l'ensemble des médecins-chefs du HFR pour analyser les chiffres 2016 et voir ce qui pourrait être fait spécifiquement dans chacune des branches pour être plus attractif. C'est vrai, la question de la langue est quand même une préoccupation. L'autre souci, c'est évidemment tous les Vaudois qui viennent s'installer dans le canton de Fribourg, des pendulaires, qui travaillent dans le canton de Vaud, qui gardent leur médecin dans le canton de Vaud. Et, lorsqu'il y a une hospitalisation, ils se font hospitaliser dans le canton de Vaud. On a donc des éléments qu'on doit prendre en compte. On ne pourra pas rapatrier tout le monde dans le canton. Par contre, si on peut améliorer, moi, j'en serais très contente.

En ce qui concerne les surcoûts dus au manque de place dans les EMS, j'aimerais d'abord dire qu'actuellement on a plutôt des places disponibles dans les EMS, notamment en Singine, mais dans d'autres districts aussi. Nous avons mis en place l'UATO, l'unité d'accueil temporaire, avec 19 lits, qui permet la prise en charge des personnes qui ne peuvent pas rentrer à la maison, qui auraient besoin d'un peu plus de physiothérapeute, d'ergothérapie pour préparer un retour à domicile ou en attente d'EMS.

Je rappelle que Senior+ prévoit que chaque district mette en place des lits d'attente pour justement permettre ce tampon entre l'hôpital et le placement EMS. Je suis convaincue, on l'a vu dans le district de la Gruyère qui a mis en place le projet pilote Senior+, qu'il n'y a quasiment plus de liste d'attente avec la présence d'une infirmière coordinatrice. Donc, on voit que cela peut porter ses fruits. En tout cas, moi, je mets beaucoup d'espoir dans la mise en place de ce projet.

Concernant les remarques de M<sup>me</sup> la Députée Wickramasingam, je veux juste rappeler qu'entre 2013 et 2016, c'est +222 EPT qui ont été octroyés au HFR. Et 70 figurent au budget 2017. Je crois qu'en termes de personnel en tout cas, on est face à de plus en plus de demandes. On doit répondre aux besoins et on l'a fait. Je partage les soucis de la sortie LPers. Je partage aussi les soucis du financement de l'Hôpital fribourgeois. Vous l'avez vu, l'Hôpital fribourgeois a une capacité d'investissement de 200–250 millions. Son projet s'élève à 400 millions. Des solutions resteront à trouver pour cette construction. Une séance est prévue prochainement entre une délégation du conseil d'administration et le Conseil d'Etat pour aborder toutes ces questions.

Sur la stratégie, clairement, l'Hôpital fribourgeois avait communiqué sa stratégie Polaris au moment où on l'a remodifiée un peu. J'entends qu'il y aurait besoin de plus d'informations. Je vais le transmettre au conseil d'administration pour qu'on puisse y répondre. Je partage ce souci d'avoir vraiment des soins de base et de qualité offerts par l'Hôpital fribourgeois. Avec ces remarques, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

**Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV).** Je n'ai pas l'habitude de ces débats, mais je voulais juste préciser quelque chose, M<sup>me</sup> Demierre. Quand vous avez parlé de l'ambulatoire et de l'oncologie, c'est justement dans le rapport de l'oncologue que j'en suis venu à l'idée que finalement cette infrastructure était beaucoup trop lourde. Pour faire les traitements oncologiques, actuellement, vous avez besoin d'une chaise, vous avez besoin de quelque chose pour poser une infusion dessus, vous avez besoin d'une infirmière. Vous n'avez pas besoin d'une infrastructure extrêmement lourde comme celle de l'hôpital. C'est d'ailleurs le message de l'oncologue dans le rapport que vous avez cité. Ce que je voulais dire par là, si vous me le permettez M. le Président, en 30 secondes: la chirurgie ambulatoire, ça c'est un virage que l'hôpital doit



prendre. La grosse salle d'opération qui sert pour le tunnel carpien, c'est quelque chose qu'on doit externaliser de l'hôpital.

- > le Grand Conseil prend acte de ce rapport et des comptes 2016 du HFR.

## Rapport et comptes 2016 Etablissement cantonal des assurances sociales (2017-DSAS-33)<sup>1</sup>

### Discussion et vote

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteure**. Les éléments suivants peuvent être relevés concernant le rapport de l'ECAS. 2016 a été marquée par le cinquantième anniversaire des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI. Les demandes de PC sont en principe traitées dans un délai de deux mois. Des adaptations techniques et organisationnelles ont permis de rendre des décisions dans des délais raisonnables.

Les subsides octroyés aux assurés pour la réduction des primes à l'assurance-maladie se sont élevés à 149,371 millions, en augmentation de 2,83% par rapport à 2015. Ils ont été versés à 75 205 personnes, soit au quart de la population fribourgeoise. Les demandes de subventions pour la réduction de ces primes sont traitées dans un délai raisonnable, soit d'un à quatre mois. Le délai de traitement des demandes AI est en revanche parfois long en raison, notamment, des expertises médicales qui sont nécessaires.

En ce qui concerne les allocations familiales, le taux de couverture de la Caisse cantonale est un peu supérieur à 20%. L'objectif de l'ECAS est un taux de couverture de 40%. La situation financière est l'objet d'un suivi très attentif. On précisera pour terminer que selon l'ordonnance fédérale du 31 octobre 2007, la réserve de couverture des risques de fluctuation doit se situer au minimum à 20% de la dépense annuelle pour les allocations familiales.

**Demierre Anne-Claude**, **Directrice de la santé et des affaires sociales**. J'aimerais remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Etablissement cantonal des assurances sociales pour leur travail et leur engagement en faveur d'une politique sociale dans ce canton.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes 2016 sont approuvés par 84 voix sans opposition ni abstentions.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bro-

dard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Colaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), S udan S téphane ( GR,PDC/CVP), Th almann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 84.*

## Comptes de l'Etat

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. Pour fixer le cadre général dans lequel évolue la DAEC, il faut rappeler que quelques mois nous séparent de l'entrée en fonction de son nouveau Directeur, le conseiller d'Etat Jean-François Steiert. Celui-ci semble avoir repris un siège brûlant. Le tournus est infernal à la tête de cette Direction, tournus qui, en ce début de législature, a également touché le secrétariat général. Espérons que le jeu des déménagements cesse d'être contagieux!

En écho à nos discussions, M. le Commissaire ne nous a donné aucune garantie quant à la durée de sa fonction à la tête de la DAEC. Ces changements n'enlèvent rien à la qualité des personnes et du travail. Nous ressentons déjà la parfaite maîtrise des dossiers laissant présager le meilleur pour cette Direction stratégique.

Comme chacun a pu le constater, les résultats financiers sont parfaitement dans la cible du budget pour ce qui concerne le fonctionnement: excédent de charges en diminution d'un

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis pp. 821ss.

peu plus de 800 000 frs sur un budget de 118 millions. Le résultat du compte des investissements démontre, par contre, une inertie certaine: près de 9 millions n'ont pas été engagés. Selon les explications fournies, les montants non engagés sont victimes des marchés publics, des recours et des oppositions diverses ainsi que de la capacité opérationnelle du personnel. Nous craignons qu'une image de lenteur et de prudence soit ainsi donnée à l'administration alors que nous attendons d'elle dynamisme et proactivité.

La Direction mène des réflexions sur le domaine des bâtiments, notamment pour répondre aux remarques sur les locations coûteuses versées par l'Etat, alors même qu'il dispose de propres locaux inoccupés.

Le nouvel architecte cantonal, l'instabilité à la tête du SBat doivent aussi être pris en compte et inclus dans ces réflexions, qui ont pour objectif une vue d'ensemble et une éventuelle adaptation au plan du personnel afin de privilégier les secteurs les plus stratégiques. Le problème est la préparation du travail pour dépenser correctement l'argent public. M. le Commissaire constate déjà que dans sa Direction, «on ne s'y fait pas que des amis si on travaille bien». Bien maigre consolation.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Ich habe grundsätzlich nichts anzufügen. Herzlichen Dank für die Worte. Ein Aspekt, der vom Berichtstatter erwähnt wurde, ist die Strategie des Staates bezüglich der Räumlichkeiten, die er für die eigene Verwaltung braucht. Wir geben nach wie vor relativ viel Geld aus für Räumlichkeiten, die wir für die eigene Verwaltung mieten. Wir haben in der Tat vor, systematisch nachzuschauen, wo wir zu welchen Kosten mieten und ob wir Kosten sparen können, indem wir in eigene Räumlichkeiten investieren. Die Zeiten sind finanzpolitisch sinnvoll, um eine solche Strategie zu verfolgen. Wir haben etwas mehr als 750 Immobilien, die dem Staat gehören und möchten, wie das der Berichtstatter bereits erwähnt hat, erstens einen Überblick haben; zweitens dort wo es sinnvoll ist, zukaufen, damit wir weniger an Miete ausgeben müssen, das heisst auch, so investieren, dass wir letztlich für die jährliche Betriebsrechnung ein besseres Resultat erzielen können. Das erfolgt in engster Absprache mit dem Finanzdirektor, der entsprechende Aufträge herausgegeben hat.

**Savoy Philippe (PS/SP, SC).** Je déclare mes liens d'intérêts: je suis musicien et donc amené à fréquenter régulièrement le patrimoine culturel de notre canton. Je remercie la DAEC pour son rapport et le travail effectué tout au long de l'année. M. le Commissaire du Gouvernement, je vous pose la question suivante: quelle ligne politique le Gouvernement entend-il poursuivre pour la mise en valeur et la rénovation des bâtiments de l'Etat, en particulier ceux qui revêtent une importance historique et par conséquent culturelle?

En effet, je peine à croire qu'une mise à disposition d'un budget de 1,7 million pour l'entretien des églises, chapelles et bâtiments historiques, propriétés de l'Etat, soit suffisante pour poursuivre une véritable politique de mise en valeur de nos joyaux et ce dans tous les districts du canton. Au-delà des investissements nécessaires à la conservation du patrimoine culturel en main de l'Etat, ne faudrait-il pas se donner les moyens d'investir pour que ces lieux puissent être plus largement accessibles, mieux connus et soit revalorisés par une politique active de promotion du patrimoine. A la fin 2013, sur l'impulsion du Conseil d'Etat, l'association Fribourgisima Image Fribourg a développé une stratégie de communication digitale menée sur internet ainsi qu'un soutien qu'il est bon de saluer pour diverses manifestations visant à promouvoir l'image du canton. Mais l'image de notre canton passe également et peut-être principalement par la mise en valeur de son patrimoine bâti historique extrêmement riche. Lors de la présentation qui a été faite récemment concernant la rénovation de notre Hôtel cantonal, vous nous avez fait part de votre bien heureuse volonté d'effectuer une rénovation qui offrirait des espaces pour le public afin que notre Hôtel cantonal soit plus que jamais celui de toute la population. La Commanderie de Saint-Jean est un autre très bon exemple d'une bonne rénovation qui est désormais un lieu vivant. Alors à quand un accès au cœur de notre cathédrale, à sa charpente ahurissante ainsi qu'à une mise en valeur des autres perles de notre histoire qui pourraient alors servir d'écrins à des projets culturels variés? Pensons aux châteaux des préfectures, aux remparts de notre capitale, à l'église du Collège Saint-Michel qui est désormais plus un lieu de culture qu'un lieu de culte et qui accueille des festivals internationaux de première importance ou à la chapelle de Lorette, dont l'instabilité continue d'angoisser les pèlerins. Mettons pleinement ces lieux à la disposition du public dans d'excellentes conditions!

L'Etat de Neuchâtel, qui doit certainement envier nos finances cantonales, ne s'y est pas trompé et a récemment investi massivement dans la mise en valeur des symboles de son Etat: le château des sires de Neuchâtel, le réaménagement en espace public du cloître de la Collégiale, le château de Vaumarcus. Le canton de Berne est également très proactif en la matière. Nous avons cette responsabilité de la mise en valeur active du patrimoine bâti, légué par nos ancêtres. J'encourage donc le Conseil d'Etat à être ambitieux afin que les murs de nos édifices cantonaux continuent d'avoir des oreilles ouvertes à la vie culturelle de nos concitoyennes et concitoyens.

**Le Président.** Votre intervention concerne plutôt le prochain point, l'examen du rapport d'activité. Si vous êtes d'accord, je reporte la réponse du rapporteur et du Conseil d'Etat au prochain tractanda; ainsi on pourrait terminer l'examen des comptes.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions<sup>1</sup>

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Nous relevons dans ce rapport la discipline dont a fait preuve la Direction durant l'exercice écoulé: 404,08 EPT aux comptes contre 404,04 EPT au budget. Nous déplorons en revanche le rapport EPT places d'apprentissage (404,08 EPT pour 5 apprentis) ce qui est à notre vue inadmissible et qui doit être corrigé. Les formateurs privés se plaignent de la lourdeur administrative de l'engagement d'apprentis et dans ce cas l'Etat se doit d'être exemplaire.

Nous avons eu vent d'activités annexes pratiquées par des ingénieurs et architectes employés par l'Etat qui exerceraient accessoirement au noir pour leur propre compte ou des bureaux privés aux dépens d'ingénieurs architectes installés. Nous rappelons que les activités accessoires doivent être autorisées par l'employeur. Pour cela, il faut évidemment qu'elles soient d'abord annoncées à ce dernier. Si un employé n'annonce pas une telle activité, cela représente un grave manquement à ses devoirs qui ne doit pas rester sans conséquence. De tels manquements, s'ils existent, doivent être portés à la connaissance de l'administration par ceux qui se sentent concernés.

La DAEC doit jouer un rôle économique majeur et direct pour la santé du canton. Les autres directions n'ont pas la possibilité de jouer un tel rôle, celui de la DFIN et de la DEE étant limité à de bonnes conditions cadres et un rôle de promotion pour la DEE. Comme déjà indiqué, nous sommes inquiets du tournus des directeurs, secrétaires généraux et autres auquel est soumis la DAEC. A nos yeux, les six défis de la Direction sont:

1. le plan directeur cantonal, dossier au bénéfice de mesures immédiates prises par le conseiller d'Etat Steiert afin que le délai du printemps 2019 soit tenu. Pour rappel, la levée du moratoire sur les zones à bâtir dépend de l'approbation de ce plan directeur par la Confédération;
2. l'application de la loi sur la plus-value;
3. la loi sur les marchés publics;
4. le respect des investissements consentis par le Grand Conseil;
5. la recherche d'un objectif post Poya, compatible avec la situation financière;
6. une application concertée de la catégorisation des routes.

La DAEC met la vitesse supérieure pour le chantier Marly-Matran. De plus, son Directeur a rencontré les représentants de toutes les régions concernées par les projets des sept routes de contournement votés en septembre 2016 par le Grand

Conseil. Les entrepreneurs demandent que ces sept chantiers ne soient pas menés simultanément mais bien plutôt étalés dans le temps. C'est fou le nombre d'amis qui veulent du bien et qui visitent la Direction.

Autre dossier à empoigner, la couverture du tronçon autoroutier de Chamblieux, mandat accepté le 17 mars 2015. Le projet est devisé à 100 millions, dont la moitié est financée par les contributions cantonales et fédérales.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Vorerst möchte ich mich im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bedanken für den ausführlichen Bericht der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion.

Es sei mir aber erlaubt, den Finger auf die sensible Stelle der Raumplanung zu legen. Seit dem 21. Mai 2014 ist das revidierte Raumplanungsgesetz des Bundes mitsamt der dazugehörigen Verordnung in Kraft. Es verpflichtet die Kantone, ihre Richtpläne innerhalb von 5 Jahren – das bedeutet spätestens 30. April 2019 – nach den bundesrechtlichen Vorgaben des Raumplanungsgesetzes anzupassen. Bis zur Genehmigung der Richtplananpassung durch den Bundesrat darf im betreffenden Kanton die Fläche der rechtskräftig ausgeschiedenen Bauzonen nicht vergrössert werden, jedoch flächenneutral verändert, das heisst, ausgetauscht werden. Dieses Regime gilt bis Ende April 2019. Solange der betreffende Kanton nach Ablauf dieses Moratoriums nicht über eine vom Bundesrat genehmigte Richtplananpassung verfügt, ist weder die Ausscheidung neuer Bauzonen noch sonst irgendeine Änderung möglich. Dann werden den Gemeinden die Hände komplett gebunden sein. Umgekehrt, je schneller ein Kanton eine Genehmigung erhält, desto vorteilhafter ist es für diesen.

Es darf nicht vergessen werden, dass die Kantone bis Ende 2018 den sogenannten Gewässerraum gemäss dem bundesrechtlichen Gewässerschutzgesetz festzulegen und diesen in ihren Richt- und Nutzungsplänen zu berücksichtigen haben. Aus dem Bericht der Direktion geht hervor, dass diesbezüglich Schritte eingeleitet worden sind. Der Bundesrat hat heute, 2 Jahre vor Ablauf der Frist, die Richtpläne der Kantone Genf, Zürich, Basel-Stadt, Bern und Luzern genehmigt. Die Gemeinden unseres Kantons machen sich grosse Sorgen um die Einhaltung der Frist. Der Kanton Freiburg war bisher nicht bekannt dafür, dass er alles in Gang gesetzt hätte, um mit den Arbeiten angesichts der kurzen Fristen zügig vorwärts zu kommen. Meine Fragen dazu:

- > Wie weit ist das Verfahren des Richtplans im Kanton Freiburg gediehen?
- > Bis wann wird der Kanton den Gewässerraum festgelegt haben?
- > Hat der Kanton heute den klaren Willen, die Frist bis April 2019 einzuhalten und wenn ja, ist diese Zielsetzung überhaupt realistisch, damit unsere Gemeinden wieder nach dem neuen Raumplanungsgesetz handeln können,

<sup>1</sup> Le rapport de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

was angesichts der wirtschaftlichen Weiterentwicklung und des Bevölkerungswachstums absolut notwendig erscheint?

- > Steht den kantonalen Stellen genügend Personal zur Verfügung? Genügend Personal für die Erarbeitung des kantonalen Richtplans, der impliziert, dass vorab der Gewässerraum festgelegt wird? Genügend qualifiziertes Personal, das sich insbesondere auch mit den Richtplänen der Agglomerationen von Freiburg und Bulle, aber auch immer noch mit der Deponie La Pila zu befassen hat?

Vielen Dank für die Beantwortung der Fragen.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai fait une grande partie de ma carrière professionnelle dans l'institution dont je vais parler.

A la page 27 du rapport d'activité sur les relations extérieures, il y a une série d'institutions intercantionales qui sont mentionnées, dont quelque-unes interpellent directement la DAEC et il y en a une, la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire) qui n'y figure pas, alors que le canton en fait partie. Il a même une représentante au conseil de cette institution en la personne de la cheffe du Service des constructions et de l'aménagement.

Ma question: pourquoi cette institution ne figure pas dans cette liste? Et puis, qu'elle est au fond le fruit de la collaboration intercantonale à l'intérieur de la CEAT et en particulier pour le canton de Fribourg?

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. Nous avons trois intervenants: d'abord le député Savoy. Bien qu'incluant certainement les bijoux romontois dans sa liste, malgré qu'il ne les ait pas cités, il pose une question sur la stratégie du Conseil d'Etat concernant ces bijoux du canton.

Pour M<sup>me</sup> Hänni-Fischer, nous avons posé exactement la même question quand nous nous sommes assis lors de notre rencontre avec le conseiller d'Etat responsable. On lui a posé la question: plan directeur cantonal, quid? Et il nous a donné exactement les mesures prises et le déroulement des opérations pour pouvoir tenir les délais, mais c'est aussi très volontiers que je lui laisserai s'exprimer à ce sujet.

Et enfin M. Thévoz, je ne pouvais pas me préparer à la question puisque c'était une question concernant un oubli, donc c'était difficile de s'en rendre compte. Egalement, je laisserai M. le Conseiller d'Etat répondre: pourquoi y a-t-il cet oubli et quels sont les résultats de cette présence au sein de cette Communauté d'études pour l'aménagement du territoire si je l'ai bien compris.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Tout d'abord, merci au rapporteur pour les discussions et les questions-réponses

constructives et les impulsions que vous m'avez données dans le cadre de nos discussions.

En ce qui concerne la question du député Savoy sur la stratégie du canton en matière de bâtiments et plus particulièrement de bâtiments historiques: sans vous faire une liste détaillée, nous avons actuellement parmi les principaux bâtiments dont il est question ici trois églises en ville de Fribourg, dont la cathédrale, l'église Saint-Michel et celle des Augustins. Nous avons un certain nombre de châteaux, le rapporteur en a évoqué un, celui de Romont. Il y en a un autre encore un peu plus haut dans la liste des priorités en termes de travaux concrets, qui est celui de Bulle. Il y en a une série d'autres, ça ne signifie pas qu'ils ne sont pas importants mais c'est comme pour les routes, on essaie d'éviter de faire tout à la fois. Vous avez évoqué l'Hôtel cantonal; il y a la question des remparts sur laquelle nous avons eu nos premiers entretiens avec des représentants de la ville de Fribourg; et un certain nombre d'autres bâtiments. Après, je n'entrerai pas en matière ici sur ce qui est bâtiment historique et ne l'est pas, vous savez que cela prêterait sans doute à des discussions prolongées. Personne n'a pris son sac de couchage! Nous éviterons de discuter de la dimension historique des bâtiments Elanco achetés à Saint-Aubin ou d'autres bijoux de l'architecture du 20<sup>e</sup> siècle. Je suis à moitié sérieux. Pour ceux qui aiment ce genre de considérations, vous saurez qu'à Paris en 1880 environ, une pétition avec de nombreuses signatures exigeait l'éloignement de cette verrue que constituait le monument provisoire de la Tour Eiffel. Vous voyez la relativité des choses.

Nous sommes actuellement en discussion sur une stratégie un petit peu plus systématique. Vous avez évoqué le montant de 1,7 million comme frais d'entretien des bâtiments historiques. Il faut faire un lien entre les frais d'entretien, d'une part, et les frais d'investissement, d'autre part. Dans le cas des discussions sur le plan financier, le Conseil d'Etat a mené de premières discussions sur les investissements à faire pour son patrimoine historique, ça vaut notamment pour le château de Bulle et indirectement pour le château de Romont. L'idée étant, d'une part, de maintenir la substance du bâtiment, d'autre part, d'utiliser au mieux les locaux existants tant pour des besoins publics là où c'est faisable que pour le public et l'accès au public là où cet élément a la priorité. Ce qui me tient à cœur, et c'est la vision aussi du Conseil d'Etat, est une vision d'ensemble. Nous avons actuellement aussi des commissions isolées qui traitent de l'un ou l'autre bâtiment historique (ex. la commission qui traite exclusivement de la cathédrale). Là aussi, parmi les réflexions en cours, l'idée est d'avoir les mêmes personnes qui réfléchissent à l'ensemble des bâtiments historiques plutôt que d'avoir des perspectives isolées. Ce sont de premières réflexions en tout début de législature. Je répondrai volontiers sur l'avancement de ces réflexions dans une année lorsque nous adopterons le rapport de l'année en cours.

Zu Frau Grossrätin Hänni: Sie haben verschiedene Fragen gestellt. Ein Teil der Fragen wurde bereits vom Berichterstatter beantwortet.

Vielleicht eine kleine Relativierung Ihrer Aussagen zur Frage der Austauschfähigkeit von Flächen. Sie haben wahrscheinlich mitbekommen, dass sich das Kantonsgericht zu einem Fall in der Gemeinde Lully ausgesprochen hat, das die Möglichkeiten des Austausches, insbesondere bei Fruchtfolgeflächen, massiv relativiert. Es braucht kumulativ zwei Voraussetzungen, um dies noch tun zu können. Wir haben alle direktbetroffenen Gemeinden vor einigen Wochen per Brief informiert, dass diese Möglichkeit bis mindestens Frühjahr 2019 nicht mehr besteht, ausser die beiden Voraussetzungen seien kumulativ erfüllt, was in den allermeisten Fällen nicht der Fall ist und was die Möglichkeiten von Übungen, wie sie von etwas prospektiveren Gemeinden angegangen wurden, in Frage stellt. Aber: Gericht ist Gericht und niemand hat den entsprechenden Entscheid weitergezogen. Insofern müssen wir uns im Moment daran halten. Das relativiert die Aussage des Austauschmöglichkeiten.

Insofern ist es umso dringlicher, dass wir mit dem Richtplan vorangehen. Sie haben nach dem Kalender gefragt. Sie wissen alle, wenn wir nicht im Frühjahr 2019 einen vom Bundesrat verabschiedeten kantonalen Richtplan haben, dann haben wir das totale Moratorium für den ganzen Kanton. Das wäre sowohl für den Wohn- wie für den Industriebereich, auch Dienstleistungsbetriebe, die sich im Kanton etablieren oder vergrössern wollen, eine mittelgrosse Katastrophe. Das ist der Grund, warum intern eine absolute Priorität auf die Arbeiten zum kantonalen Richtplan gesetzt wurde. Ich möchte an dieser Stelle sowohl der Dienstchefin wie auch den Mitarbeitenden und den beiden Oberamtmännern und den Vertretern des Gemeindeverbandes danken, die in den letzten Monaten in fast 20 Sitzungen – zum Teil morgens um 7 Uhr, zum Teil bis abends um 22 Uhr – gearbeitet haben, um mit diesem Richtplan voranzugehen. Wir sind jetzt soweit, dass wir die interne Vernehmlassung Ende Monat starten können. Wir möchten Anfang Herbst beim Staatsrat sein, die öffentliche Vernehmlassung termingerecht im zweiten Teil des Herbstes 2017 starten, damit wir die Verabschiedung im Jahre 2018 so vornehmen können, dass der Bundesrat den Entwurf im Herbst 2018 erhält. Wir brauchen 6 Monate zwischen Einreichung des Entwurfs und Verabschiedung durch den Bundesrat. Das ist die Ultima Ratio. Ich bin guter Hoffnung, dass wir diesen Terminkalender einhalten können. Es braucht etwas Druck.

Sie haben die Frage gestellt: Haben wir genügend Personal? Grundsätzlich hat eine Direktion einer kantonalen Regierung nie genügend Personal, aber – um etwas ernster zu sein – wir haben Prioritäten gesetzt. Es sind Leute, die massiv und prioritär für den Richtplan arbeiten, was aber natürlich zur Folge hat, dass etwas weniger prioritäre Dossiers etwas länger warten müssen. Die Nacharbeit ist schon gut, aber die Leute

müssen zwischendurch auch schlafen, wir haben immerhin noch ein kantonales Arbeitsrecht. Was den Richtplan betrifft: Wir werden alles daran setzen, die Termine einzuhalten.

Was den Sachplan Wasser betrifft: Es gibt keine direkte formale Verbindung zwischen dem kantonalen Richtplan und dem kantonalen Sachplan zum Thema Wasser. Allerdings: Die Arbeiten gehen voran, getrennt und autonom. Im Moment ist das Umweltamt an dieser Arbeit daran. Ich weiss, für die Gemeinden sind die Sachen dann zum Teil verbunden. Es gibt aber keine direkte terminliche Verpflichtung, diesen Sachplan einzuhalten, um den Termin für den Richtplan einhalten zu können.

M. Thévoz, vous avez posé la question de la CEAT. Pourquoi la CEAT ne figure pas dans le rapport? Cette question, je ne peux définitivement, en tout cas pas aujourd'hui, y répondre mais je vous en donnerai volontiers une. Je saisis l'occasion pour prendre note que la CEAT devra figurer la prochaine fois dans le rapport annuel. Nous avons eu un bref échange en CDTAPSOL, vous êtes spécialiste, vous comprenez l'abréviation, c'est la Conférence romande des directeurs des travaux publics, de l'aménagement et de la protection de l'environnement de Suisse occidentale et latine pour être précis. Sur le rôle de la CEAT, sur le rapport entre la CDTAPSOL et la CEAT, il y a eu un premier échange qui a eu lieu au début du printemps 2017. Un certain nombre de demandes ont été faites pour évaluer l'opportunité des montants que chacun des cantons investit dans cette institution: l'efficacité qu'elle peut avoir aujourd'hui, une remise en question peut-être aussi de certaines tâches. Et nous aurons un échange suivant lors de la prochaine conférence d'ici quelques semaines.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Comptes de l'Etat

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Am 31. März hat eine Delegation der CFG die Direktion besucht und die Zahlen im Detail besprochen. In der Sitzung vom 5. April hat die CFG die Jahresrechnung mit der Direktion im Plenum besprochen. Das Gesamtergebnis: Die Direktion schliesst mit einem Nettoaufwand von 79,2 Millionen Franken, budgetiert waren 80,16 Millionen Franken. Der Nettoaufwand der laufenden Rechnung liegt somit um 955 000 Franken tiefer als budgetiert. Der Aufwand ist mit 353,8 Millionen Franken zwar um 2,2 Millionen Franken höher als budgetiert, der Ertrag jedoch liegt mit 3,2 Millionen Franken auch höher bei 274,6 Millionen Franken.

Insgesamt ist das Ergebnis der laufenden Rechnung erfreulich und abgesehen vom Waldamt und von Grangeneuve

liegen die Ergebnisse der Rechnung überall unterhalb des Budgets.

Ich verzichte auf viele Details. Nur zwei, drei Bemerkungen. Beim Service de l'état civil et des naturalisations liegt der Nettoaufwand leicht unterhalb des Budgets. Zu vermerken ist hier der Anstieg der Einnahmen aus Gebühren, vor allem aus dem Anstieg der Einbürgerungsgesuche. Beim Service des communes muss ich bemerken: Der interkommunale Finanzausgleich bei den Ressourcen hat aufgrund höherer Steuereinnahmen in der Höhe von 800 000 Franken über dem Betrag von 27 Millionen Franken gelegen, daher muss der Kanton über den interkommunalen Bedürfnisausgleich 50% davon und somit 400 000 Franken mehr bezahlen.

Bei Grangeneuve ist der Nettoaufwand um ca. eine halbe Million Franken über dem Budget. Begründet wird dies hauptsächlich mit einem höheren Aufwand im Gebäudeunterhalt und geringeren Einnahmen aus Dienstleistungen für Dritte und leicht höheren Personalkosten.

Der Service des forêts, de la faune et de la nature, das Waldamt, überschreitet den budgetierten Nettoaufwand um 1,6 Millionen Franken. Es gibt dafür hauptsächlich 3 Gründe:

1. Für die Sanierung der Deponie La Pila ist die Zahlung vom Bund nicht im Jahre 2016 eingetroffen, sondern erst im Januar 2017. Das macht eine Differenz aus.
2. Für die Fertigstellung der Sicherung der Bahnlinie Bern–Freiburg in Flamatt ist ein Nachtragskredit gewährt worden.
3. Die kantonalen Subventionen in Zusammenhang mit den Programmvereinbarungen des Bundes sind gegenüber den budgetierten Beträgen um 280 000 Franken höher ausgefallen. Diese Vereinbarungen betreffen jeweils mehrere Jahre und normalerweise fallen im ersten Jahr weniger Aufwände an, weil die Programme erst anlaufen, aber die Budgetierung war im Jahr 2016 etwas gar pessimistisch. Über die Programmperiode der ganzen vier Jahre wird sich der Beitrag des Kantons aber ausgleichen.

Das sind meine Bemerkungen zur Jahresrechnung. Zum Schluss möchte ich mich im Namen der CFG herzlich bedanken für die gute Zusammenarbeit mit Frau Staatsrätin Garnier und Herrn Generalsekretär Mäder.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie les rapporteurs qui ont procédé à l'examen de notre Direction et je remercie en particulier le député Rauber pour la présentation détaillée qu'il a faite des différences entre le budget et les comptes, notamment pour tout ce qui concerne les factures ou recettes transitoires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité 2016 (2016-CE-170)

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts<sup>1</sup>

**Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur.** Der 80-seitige Bericht gibt uns viele interessante Details und Statistiken. Ich verzichte auf die Herablesung der einzelnen Punkte, mit 2 Ausnahmen und 2 besonderen Bemerkungen. Diese betreffen die Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinde und das Gesetz über die Gemeindefusionen.

Durant l'année 2016, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ont permis d'analyser trois domaines: les bâtiments scolaires, les personnes en situation de handicap et la pédagogie spécialisée ainsi que les personnes âgées. Dans chacun des domaines, la répartition des tâches est apparue satisfaisante. Toutefois, on a constaté que la répartition du financement de ces domaines devrait être modifiée afin de respecter le principe de l'équivalence fiscale. Les travaux sont en cours, notamment dans le domaine des personnes âgées. Un projet de modification assurant un équilibre financier entre l'Etat et les communes sera proposé au Conseil d'Etat.

Sur le plan des fusions de communes, une modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, en mai 2016, a prolongé le délai pour obtenir l'aide de l'Etat. Les communes qui envisagent une fusion et souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent présenter leur demande au plus tard le 30 juin 2020 pour une fusion entrant en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La modification porte sur l'introduction des règles spécifiques pour une fusion du Grand Fribourg, avec la mise en place d'une assemblée constitutive chargée de rédiger un projet de convention de fusion dans les trois ans suivant la détermination du périmètre provisoire de la fusion par le Conseil d'Etat.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste a examiné avec attention le rapport de la DIAF et en particulier le chapitre consacré aux préfetures vu l'importance qu'a pris ce sujet dans les médias ces derniers temps. On peut donc lire dans le rapport que les préfetures se plaignent toutes de la surcharge de travail qui a donc été également dénoncée dans la presse. Alors faisons un petit tour non exhaustif:

- > en Singine, si les dossiers traînent, c'est la faute à la DAEC;
- > dans le Lac, au chapitre «Constructions», on parle de limite de capacité atteinte, voire dépassée, puisque aucune main-d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition;
- > en Gruyère, on parle de faiblesse de moyens;

<sup>1</sup> Le rapport de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

- > en Veveyse, on excuse les retards par un travail de plus en plus complexe;
- > en Sarine, on parle de l'important report de charges provoqués par la nouvelle modalité de traitement des permis de construire.

La presse nous a aussi relaté des cas de burn-out, dus à la surcharge de travail et au stress. J'aimerais demander à M<sup>me</sup> la Commissaire si, depuis ces annonces dans la presse, il y a eu d'autres cas dénoncés vu les problèmes de ressources dans les préfectures?

A toutes ces remarques du rapport s'ajoutent les revendications conjointes des préfets et donc les tensions entre la DIAF et le Conseil d'Etat révélées aux citoyens et citoyennes dans la presse. D'ailleurs, M<sup>me</sup> la Commissaire, comment la presse a-t-elle pu avoir cette information? Alors certainement pas par le rapport, il y a donc eu des fuites. Ma question: pourquoi n'ordonnez-vous pas d'enquête sur ces fuites?

Et puis la révision de la loi sur les préfets qui devait avoir lieu lors de la législature 2012–2016 n'a pas été commencée. Je crois qu'il est temps de s'y mettre avant que ce dossier ne s'enlise trop.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). J'ai lu attentivement le rapport concernant l'Autorité foncière. Il est relevé le nombre de dossiers traités par cette entité; une activité très importante est constatée. En juin 2015, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts mettait en consultation un avant-projet de loi sur le droit foncier rural et le délai pour le retour de la consultation a été fixé au 21 septembre 2015. Il était notamment notifié que le Conseil d'Etat voulait proposer des modifications de fonctionnement pour l'Autorité foncière. Or, j'ai appris qu'un avocat externe avait été mandaté pour examiner semble-t-il le fonctionnement de l'Autorité foncière, c'est-à-dire qu'une enquête administrative a été ouverte en mai 2015 par la Direction. J'aimerais savoir, M<sup>me</sup> la Commissaire, si cette enquête est terminée et si oui, qu'elles en sont les conclusions?

Ensuite, j'ai appris qu'une procédure a été ouverte pour résiliation des rapports de services d'un collaborateur et que là également la Direction a mandaté des avocats externes. J'aimerais connaître les coûts de toutes ces démarches, l'utilité des procédures engagées et surtout les résultats et conclusions de ces procédures. Le président de l'Autorité foncière termine son mandat au mois de juin – il est à terme de mandat comme certains d'entre nous dans d'autres commissions –, une autre personne a quitté son poste pour aller au Ministère public et une troisième est sous procédure depuis plus d'une année. Je trouve ceci difficilement acceptable. Dans quelles conditions ces personnes ont-elles pu et peuvent-elles encore travailler? Pourquoi cette situation dure-t-elle depuis si longtemps? Le projet de loi est dans le tiroir depuis septembre 2015. Comme l'Autorité foncière doit être renouvelée, elle entrera en fonction dans six semaines et il serait nécessaire qu'elle puisse

fonctionner à satisfaction. Comment est-ce que la nomination du nouveau président et des membres, sauf erreur qui sont presque tous sur le départ, est-elle prévue?

Le nombre de dossiers traités par l'Autorité foncière est très important et selon le rapport d'activité, il n'y a que très peu de recours: 5 sur 495 décisions rendues. Ceci est bien la preuve du bon et très grand travail effectué par l'Autorité foncière. Ainsi la DIAF, en juin 2015, disait vouloir profiter de la révision de la loi pour proposer diverses modifications organisationnelles de l'Autorité foncière cantonale afin d'optimiser son travail. Je regrette et déplore que ceci soit resté lettre morte puisque la nouvelle Autorité doit entrer en fonction au début juillet de cette année.

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Comme les questions de M. le Député Piller et de M<sup>me</sup> la Députée Berset s'adressent directement au Conseil d'Etat, je laisse le soin à M<sup>me</sup> la Représentante du Gouvernement de répondre.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Peut-être remercier d'abord pour la description du rapporteur du désenchevêtrement des tâches, ensuite répondre au député Piller pour les préfectures.

Je crois que j'ai déjà largement répondu dans la presse, dans la mesure où je peux répondre, puisqu'il y a énormément de données confidentielles dans ce dossier. Nous avons fait, à la DIAF, ce que nous avons pu dans le sens où nous avons donné en augmentation deux fois plus d'EPT, d'équivalents plein-temps, aux préfectures durant cette législature qu'à nos autres services. Nous avons donc contraint nos autres services à travailler plus efficacement pour que les préfectures, notamment la préfecture de la Sarine qui est une de celles qui a reçu le plus, puissent disposer d'une certaine marge de manœuvre et nous continuerons l'effort dans la mesure des moyens disponibles décidés par le Gouvernement en matière d'allocations de postes. Nous regrettons, bien entendu, l'instrumentalisation politique de ces affaires de préfectures et nous faisons vraiment tout notre possible pour garantir la stabilité du personnel dans les préfectures puisque le nombre d'EPT est une chose, la stabilité des personnes formées en est une autre. Le Conseil d'Etat regrette les fuites qui ont été faites. Personnellement, je les regrette infiniment dans le sens où elles donnent énormément de travail et attaquent des personnes directement et cela n'est vraiment pas le fonctionnement que nous souhaitons par rapport à la gestion de nos préfectures.

Concernant la loi sur les préfets: effectivement la loi sur les préfets faisait partie du programme de la législature précédente. Vous vous rappelez que le Grand Conseil avait décidé en 2010–2011 de modifier la loi sur les préfets sans toucher aux structures territoriales et il fallait voir une cohérence dans tout ce dossier, notamment avec tout ce qui touche aussi à la cyberadministration. Et c'est pour cela et aussi parce que les préfectures avaient une charge très élevée en travail que

nous avons décidé d'attendre le résultat du groupe de travail sur les structures territoriales. Je vous rappelle que sur ce sujet, vous avez accepté le postulat Wüthrich et consorts et suite à l'acceptation de ce postulat, nous avons mis en œuvre un groupe de travail qui a notamment attribué récemment un mandat à l'Institut du fédéralisme pour examiner les tâches des préfets du canton de Fribourg et les mettre en rapport avec les tâches des préfets des autres cantons, de manière à ce que nous puissions avoir une discussion objective sur les tâches des préfets. Je crois qu'à l'heure de l'introduction d'un certain nombre de services possibles par l'informatique, je pense par exemple au permis de pêche ou à d'autres choses qui sont introduites dans des services comme le Service des naturalisations et de l'état civil, permettant de commander des actes online, cette disposition-là me semble très importante pour tout ce qui concerne le travail de proximité des préfets. Et je pense qu'il était sage d'attendre un peu, d'avoir une vision globale pour aborder de manière sereine le rôle des préfets dans notre canton. Voici concernant la loi sur les préfets.

Pour l'Autorité foncière, je constate que M<sup>me</sup> Berset est très bien renseignée. L'employé qui, comment dire ça?, est concerné par la résiliation des rapports a peut-être donné des informations ou au moins son avocat, on ne sait pas. Mais j'aimerais dire qu'il y a eu effectivement enquête administrative confiée à un avocat externe qui a très bien travaillé. Vous savez, l'Autorité foncière est quelque chose de très particulier pour le canton de Fribourg puisqu'elle se préoccupe de l'application de la loi sur le droit foncier rural fédéral avec une loi d'application cantonale. Il est très important dans cette Autorité de ne pas avoir de conflit d'intérêts, de ne pas avoir de problèmes de récusation et d'être crédible vis-à-vis de l'extérieur. C'est très important puisque c'est une Autorité qui s'occupe de valider ou d'autoriser les ventes et les baux à loyer, le bail à ferme. Pour cette raison et sur la base de nombreuses informations, une enquête administrative a été ouverte qui est terminée, qui a effectivement débouché sur des conclusions qui nous ont conduit à ouvrir une procédure pour résiliation des rapports de service. Cette procédure n'est effectivement pas terminée; elle a aussi été confiée à un avocat externe. Je ne connais pas les coûts globaux puisque cet avocat externe est encore en train de travailler et donc je ne vais pas me prononcer sur ces coûts globaux, mais je vous les donne volontiers car il n'y a pas, à mon sens, d'abus dans cette affaire. Peut-être dire, concernant le renouvellement de l'Autorité, que la procédure se déroule conformément aux us et coutumes de l'Etat de Fribourg et que nous avons vraiment mis l'accent, pour les membres qui vont être nommés, sur les capacités des gens qui ont travaillé dans les remaniements parcellaires, qui connaissent l'estimation des immeubles agricoles, sur la crédibilité de ces gens pour qu'ils ne soient pas aux affaires en même temps que membre de l'Autorité. J'ai tout à fait confiance dans le renouvellement de cette Autorité et je pense que tous ici, si vous êtes concernés par la crédi-

bilité d'une structure publique, vous avaliserez et vous serez enchantés des propositions.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions. Ah! peut-être encore pour la loi d'application sur le droit foncier rural, la consultation a montré qu'il n'y avait pas d'unanimité dans les propositions, qu'il y avait plutôt passablement de divergences dans les propositions qui ont été faites et c'est pour cela que nous avons retenu le projet de loi en voulant faire une modification de cette loi restreinte aux domaines où il y a consensus (par exemple: confier la surveillance des décisions de l'Autorité foncière à une autre Direction).

Voilà, je crois, M. le Président, que j'en ai terminé pour ces questions et je vous souhaite une bonne soirée.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). M<sup>me</sup> la Commissaire, vous n'avez pas répondu à mes deux questions concernant les cas de burn-out nouveaux et éventuels dans les préfectures où le personnel est sous stress. Et si une enquête aura lieu, sera mise sur pied concernant les fuites de documents confidentiels qui ont atterri dans la presse.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je crois qu'il y a eu de nombreux burn-out dans de nombreuses préfectures, mais depuis un certain temps, un certain nombre d'années. Je crois que M. le Préfet de la Singine pourrait même attester cela. Ce n'est pas absolument lié à la situation actuelle et je crois que toutes les préfectures, presque toutes les préfectures, sauf peut-être la Glâne, je ne sais pas, ou la Broye, ont été confrontées à ce problème. Maintenant, c'est quelque chose qui arrive dans les préfectures et nous mettons tout en œuvre pour que ça ne se reproduise pas, notamment en contrôlant vraiment dans les mises au concours les compétences des lieutenants de préfets pour que ceux-ci puissent régler les problèmes juridiques de manière expéditive et n'aient pas besoin de soutien.

Par rapport aux fuites, le Conseil d'Etat examine toujours la possibilité d'enquêter sur ces fuites. D'après nos informations, il sera peut-être possible de trouver des indices. Vous savez que c'est, disons, une proportion très peu élevée d'enquêtes sur des fuites qui conduisent à des résultats. Mais nous poursuivons toujours l'idée de pouvoir identifier l'origine des fuites.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.



## **Rapport et comptes 2016 Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (2017-DIAF-3)<sup>1</sup>**

### Discussion

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SE*), **rapporteur**. Comme on le sait, SANIMA est un établissement public dont la mission est d'assurer les animaux de rente, mais aussi de se charger de l'élimination des déchets carnés. Quant à la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail, elle organise, sur mandat de l'Etat, les marchés surveillés visant à améliorer l'élevage et à garantir la vente du bétail en période d'épizooties. SANIMA occupe quatre personnes dans le secteur administratif: 1 apprentie et 9 personnes travaillent à temps partiel auprès des six centres collecteurs de déchets animaux.

La situation financière est saine. Le compte de résultats 2016 de l'assurance des animaux de rente boucle avec un bénéfice de 810 844 francs. Les fonds de réserve s'élèvent au total à 24 millions de francs. Ils sont donc suffisamment dotés. Les placements de la fortune sont diversifiés.

Pour 2016, je n'ai rien d'autre à signaler. Le 2 mai 2017, le Conseil d'Etat a nommé M. Michel Roulin, ingénieur agronome, nouvel administrateur de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente SANIMA. Il succèdera à M. Hubert Jungo, qui prend sa retraite à fin juillet. M. Roulin entrera en fonction au mois d'août 2017. De langue maternelle française, il parle couramment l'allemand, le suisse allemand et l'anglais.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je n'ai rien à ajouter, merci.

> Le Grand Conseil prend acte du rapport et des comptes 2016 de Sanima.

—

> La séance est levée à 17h35.

*Le Président:*

**Bruno BOSCHUNG**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis pp. 821ss.